

Projet éolien des Herbes Sauvages

*Communes de Vieux Ruffec et Le Bouchage
Communauté de Communes du Confolentais
Département de la Charente (16)*

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES DEMANDÉS AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME



**98 rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 41 31 09 02
Fax : 01 41 31 10 09**

*Décembre 2016
Complété en février 2018*





Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme





1. Description du projet de construction

Le présent paragraphe reprend les éléments demandés à l'article R. 431-8 du Code de l'urbanisme et constitue la notice du projet architectural de la demande d'autorisation unique (AU 10.1).

1.1. Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Le site se trouve dans le département de la Charente (16), en région Nouvelle-Aquitaine, sur les communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. La zone d'implantation du projet est localisée à environ 40 km au nord-est d'Angoulême, préfecture de la Charente et environ 20 km à l'ouest de Confolens, sous-préfecture de la Charente.

Le secteur d'étude est localisé à la lisière entre la Charente Limousine à l'est et les plateaux du Ruffecois à l'ouest où l'on retrouve un paysage vallonné et peu densément peuplé. Située à l'ouest de la vallée de la Charente, l'aire d'étude est encadrée par deux de ses affluents, la Lizonne et L'Argentor, sur un plateau qui culmine à 187m NGF.

La zone d'étude est scindée en deux unités paysagères distinctes. La moitié Ouest est occupée par de grandes parcelles cultivées, ponctuées de rares bois et arbres isolés, ce qui donne un caractère très ouvert au paysage. La partie Est de l'aire d'étude est plus bocagère, les cultures s'imbriquent à de nombreux petits bois ce qui rend le paysage plus fermé.

L'habitat est très fragmenté dans cette partie de la Charente, ainsi la zone d'étude se retrouve bordée par de nombreux hameaux comme la Grande Petoule, le Betouille, la Roche, Chez Sadran, Puypéroux, l'Obtière, Mazely, le Fougeroux, Laurier, Chez Trillaud, Chez Gendarme, Chez Pouget, le Plantis, La loge, Chez Pibolle, la Chaume, Chez Boye, les Touches, les Courasses, la Combenavière, Chez Chevallon, la Faite et Chez Trivet pour les plus proches.

1.2. Présentation du projet et de son insertion dans l'environnement

Le projet de Parc éolien des Herbes Sauvages consiste en la construction de quatre éoliennes d'une hauteur maximale de moyeu de 122,05 m, d'un diamètre maximal de rotor de 136 m, d'une hauteur maximale en bout de pale de 180,3 m, et d'un poste de livraison électrique, sur les communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ces quatre éoliennes forment une ligne courbe orientée nord-ouest/sud-est avec une distance d'éloignement suffisamment importante des hameaux des communes de Vieux-Ruffec, du Bouchage et de Nanteuil-en-Vallée, afin d'en limiter les impacts.

Ainsi, les premières habitations sont localisées au hameau La Grande Petoule à une distance de 776 m de l'éolienne la plus proche (E3). Les autres habitations les plus proches du projet sont celles de La Loge (885 m de E3) et des Touches (888 m de E4). Le projet respecte également le PLU en cours d'élaboration de la commune de Nanteuil-en-Vallée, en effet la distance la plus courte entre les éoliennes du projet et les zones «U» est de 947 mètres (entre E1 et Chez Trillaud).

Plusieurs types d'aérogénérateurs ont été retenus pour le projet : le modèle V136 du fabricant Vestas, le modèle E115 du fabricant Enercon et le modèle N131 du fabricant Nordex. Pour les trois modèles, les pales sont en matériaux composites (résine et fibre de verre). La nacelle abrite la génératrice et les systèmes de sécurité. Pour le modèle V136 de Vestas et le modèle N131 de Nordex, le mât tubulaire est composé de plusieurs sections en acier, ancrées sur un massif de fondations enterrées. Pour le modèle E115 d'Enercon, le mât est composé de plusieurs sections en béton auxquelles s'ajoute une section en acier en haut du mât.

Les quatre éoliennes du projet sont de couleur blanc-gris, conformément à la réglementation aéronautique. La puissance unitaire maximale de chaque éolienne est de 3,45 MW, soit une puissance totale maximale du parc éolien de 13,8 MW.

Le poste de livraison permet le raccordement entre le parc et le poste source des réseaux RTE ou ENEDIS. Pour le Projet éolien des Herbes Sauvages, il est constitué de béton, recouvert d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère. Les dimensions prévues pour le poste sont de 9 m de long, 2,65 m de large et 3,4 m de haut avec environ 80 cm enterrés.

En ce qui concerne le traitement des abords du parc éolien, il est prévu que les chemins d'accès et les aires de grutage soient recouverts de gravier stabilisé. Chaque éolienne sera équipée d'un transformateur intégré dans le mât ou dans la nacelle (selon le modèle d'éolienne) et un panneautage selon la réglementation en vigueur sera réalisé. La végétation existante ne sera pas sensiblement modifiée par l'implantation du Projet éolien des Herbes Sauvages. Les plateformes mesureront entre 55 mètres de long et 40 mètres de large.

L'ensemble du parc éolien sera desservi depuis Civray via la RD35 puis par la RD177. L'accès aux éoliennes n°1 et n°2 ainsi qu'au poste de livraison se fera ensuite par la RD187 qui traverse le site puis par le chemin rural de Vieux-Ruffec au Mazely qui sera renforcé de manière à permettre le passage des convois. Les éoliennes n°3 et n°4 seront quant à elles desservies par la RD177 qui traverse la partie Est du projet. L'accès aux éoliennes se fera ensuite principalement par des chemins existants (voies communales et chemins ruraux) mais des chemins d'accès de 5 à 6 m de large seront également créés notamment pour accéder à l'éolienne n°3. (voir plan de masse page 53 et en annexe au format A0).

L'implantation de quatre éoliennes permettra la production annuelle d'environ 35 millions de kWh.

Liste des plans fournis dans le cadre de la demande d'autorisation unique

Conformément au décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et à l'article R. 512-6 du code de l'environnement, les plans et cartes suivants sont fournis dans le dossier de demande d'autorisation unique :

- une carte au 1/25000^{ème} ou à défaut au 1/50000^{ème} sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée.

D'autre part, conformément aux articles R.431-7 b et R. 431-9 du code de l'urbanisme, le présent dossier de demande d'autorisation unique comporte l'ensemble des plans du projet architectural.

Compte tenu de l'étendue importante du parc éolien, une partie des plans exigés par la réglementation est fournie à part, aux formats A0, A1 ou 1000*730 mm, dans un trieur de plans annexé au présent dossier de demande d'autorisation unique.

Plan de situation générale de l'installation projetée - échelle : 1 / 25 000^{ème}

Cf. page 52 et au format A3 dans le trieur de plans annexé au dossier

Ce document correspond au plan demandé par l'article R. 512-6 du code de l'environnement, ainsi qu'à la pièce AU 3. mentionnée dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé dans le cadre de la demande de l'autorisation unique.

Plan de masse du projet

Cf. page 53 et au format A0 dans le trieur de plans annexé au dossier

Ce document correspond à la pièce AU 10.2. mentionnée dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé dans le cadre de la demande de l'autorisation unique.

Plan de masse des éoliennes et du poste de livraison

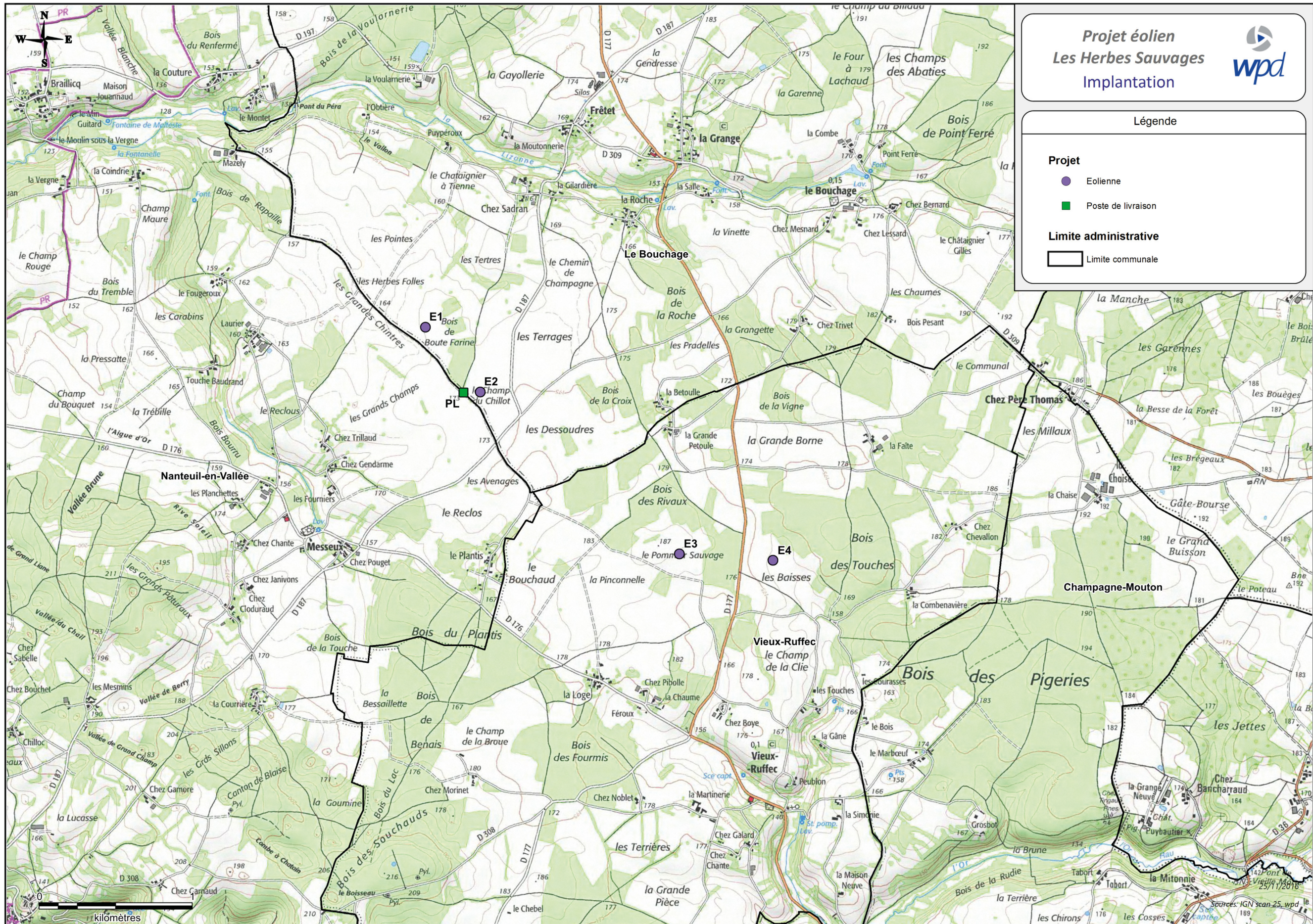
Cf. pages 54 à 58

Ces documents correspondent à des plans détaillés de la pièce AU 10.2. mentionnée dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé dans le cadre de la demande de l'autorisation unique.

Plan général de situation du projet (AU 3.)

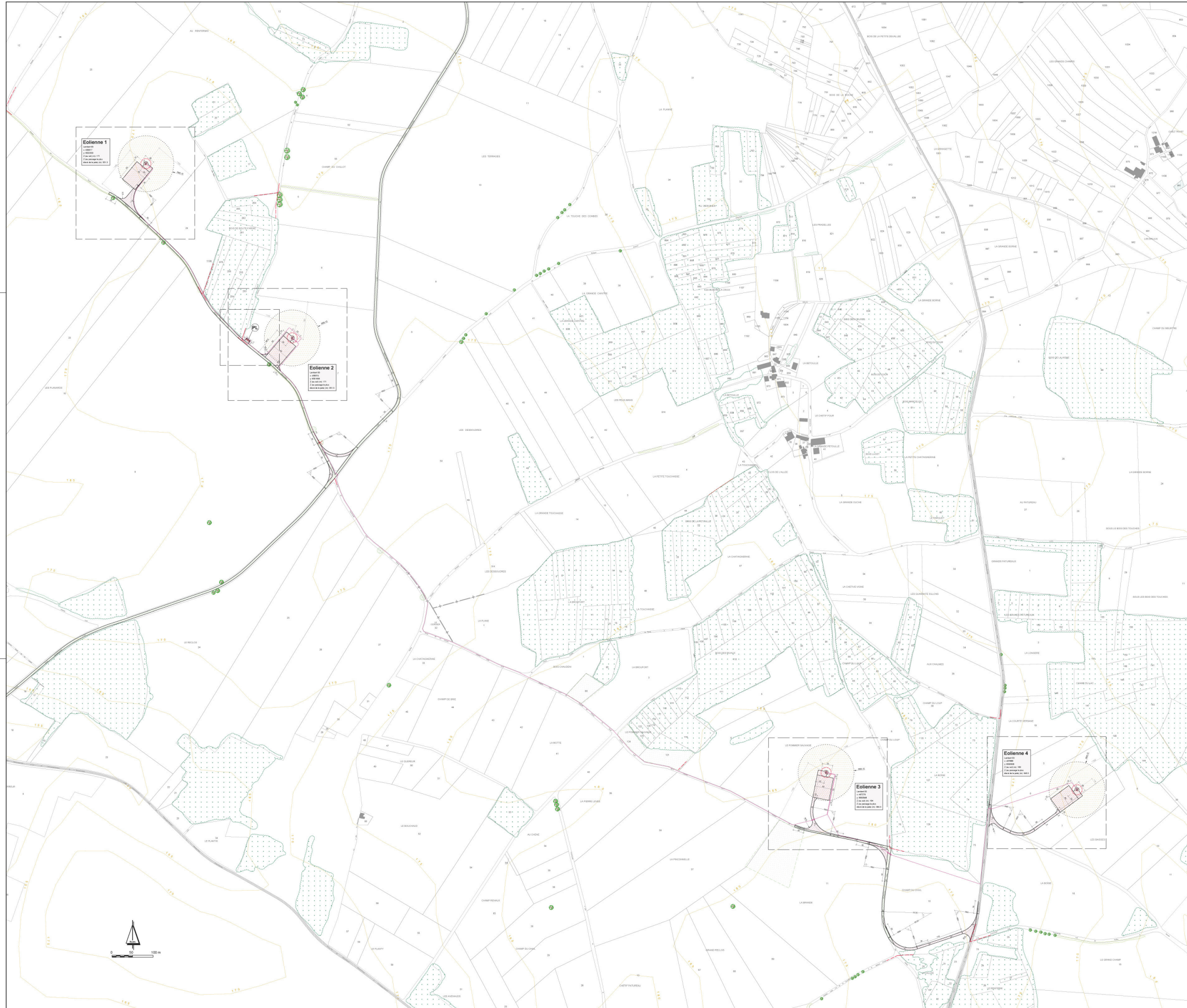


Projet éolien des Herbes Sauvages - Dossier de demande d'autorisation unique





Plan de masse du projet (AU 10.2.)



LEGENDE

- Eolienne et fondation (--- partie enterrée de la fondation)
- Emprise survolée par les pales
- Eolienne 1** Numéro d'éolienne
- Poste de livraison
- Aire de montage
- Chemins à créer
- Chemins existants à renforcer
- Position estimative des chemins existants déterminée par vue aérienne
- Câblage électrique souterrain
- Câblage électrique dans fourreau
- Plantations existantes**
- Arbres isolés existants
- Haies basses existantes
- Haies hautes existantes
- Bois et bosquets existants
- Végétation relevée par géomètre
- Plantations supprimées**
- Arbre isolé supprimé
- Divers**
- Plan détaillé
- Limites section
- Limites communales
- Courbe de niveau

Coordonnées géographiques des éoliennes
RGF 93 Lambert 93

Eolienne	X	Y	Z (mètres au-dessus du nivellement de base)
E 01	495617	6552030	171 351,3
E 02	495674	6551406	171 351,3
E 03	497276	6550548	164 364,3
E 04	497888	6550506	169 349,3

Coordonnées géographiques du poste de livraison
RGF 93 Lambert 93

PL	X	Y	Z (mètres au-dessus du nivellement de base)
PL	495606	6551600	172 174,6

PROJET ÉOLIEN DES HERBES SAUVAGES

Plan de masse des constructions Emplacement des chemins d'accès et des aires de montage

● éolienne Sans échelle

Date: 02.12.2016 Architecte:

Echelle: 1 : 3 000

Format: A0

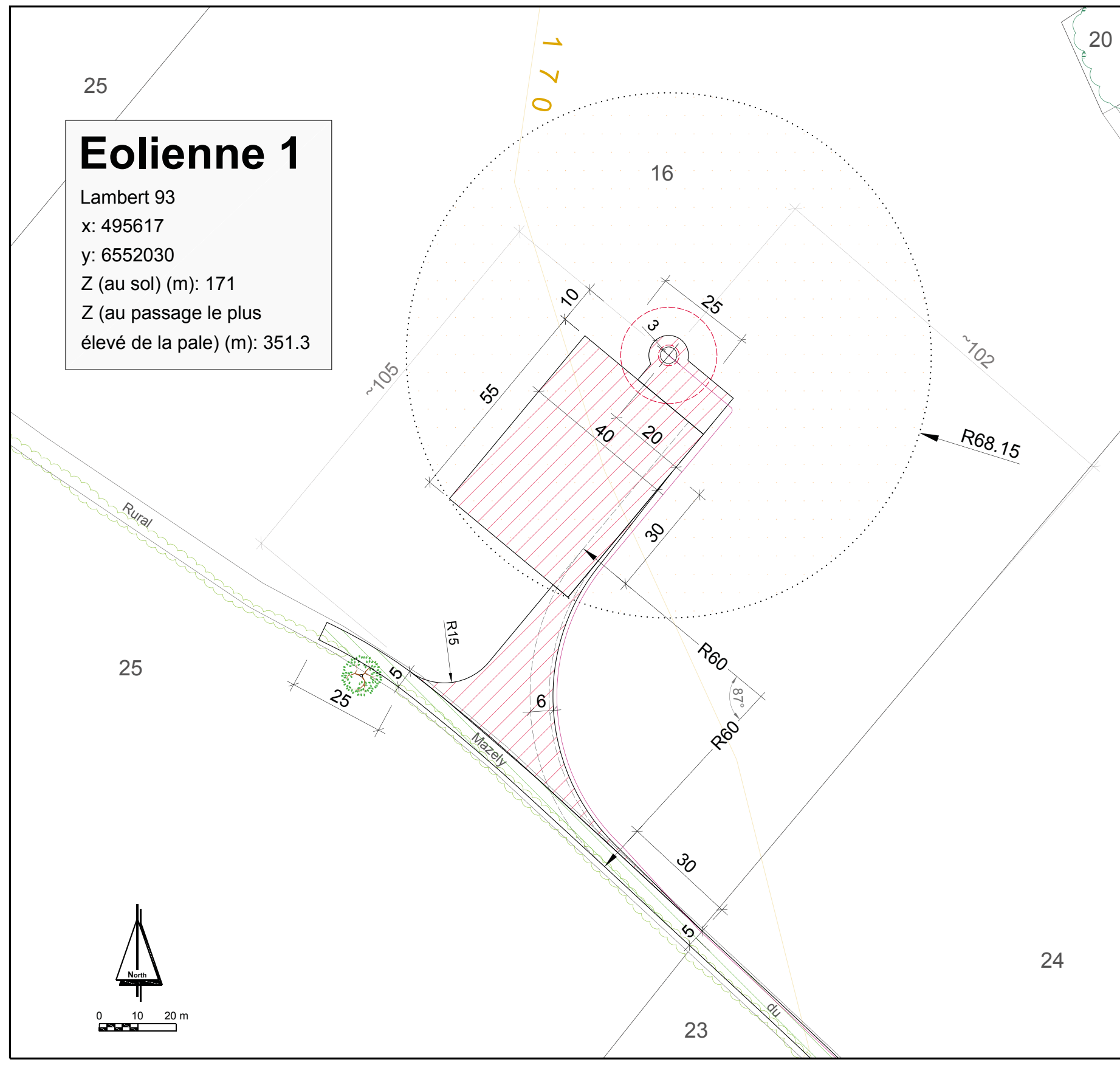
Réalisation: Marie Herrera
Carolin Auffahrt
Kerstin Rose-Busch

Demandeur: Energie du Confolentais SAS
98 rue du Château
62100 Boulogne-Billancourt



Plan de masse de l'éolienne 1 (AU 10.2.)

Eolienne 1
 Lambert 93
 x: 495617
 y: 6552030
 Z (au sol) (m): 171
 Z (au passage le plus élevé de la pale) (m): 351.3



PROJET ÉOLIEN DES HERBES SAUVAGES

Plan de masse de l'éolienne 1

LEGENDE

- Éolienne et fondation
(--- partie enterrée de la fondation)
- Emprise survolée par les pales
- Eolienne 1** Numéro d'éolienne
- Aire de montage
- Chemins à créer
- Chemins existants à renforcer
- Câblage électrique souterrain
- Haies basses existantes
- Arbres isolés existants
- Courbe de niveau

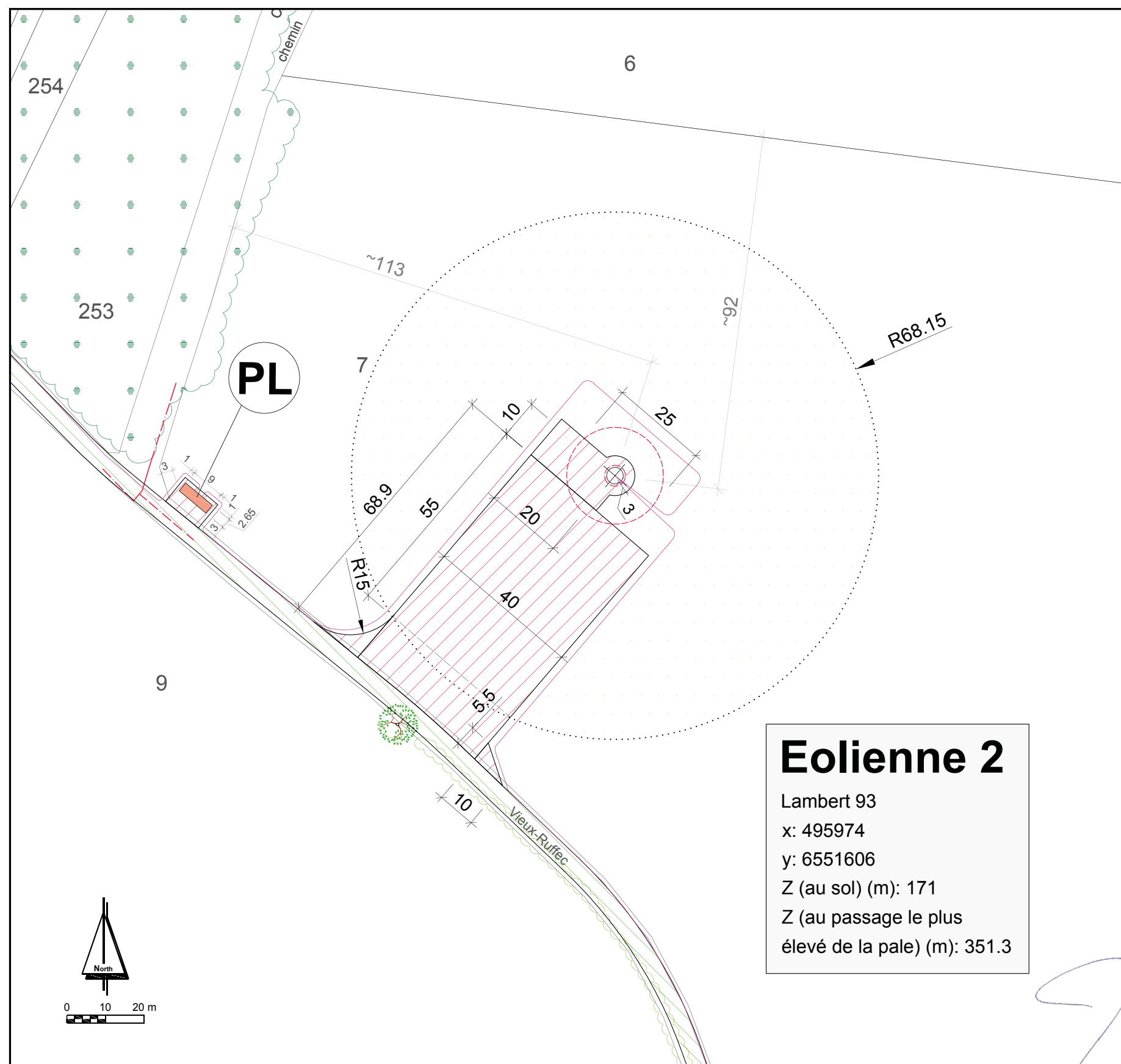
Date: 02.12.2016
 Échelle: 1 : 1 000
 Réalisation: Marie Herrera
 Carolin Auffahrt
 Kerstin Rose-Busch

Demandeur:
 Energie du Confolentais SAS
 98 rue du Château
 92100 Boulogne-Billancourt

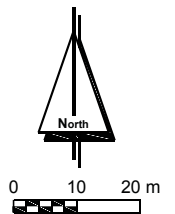




Plan de masse de l'éolienne 2 (AU 10.2.)



Eolienne 2
 Lambert 93
 x: 495974
 y: 6551606
 Z (au sol) (m): 171
 Z (au passage le plus élevé de la pale) (m): 351.3



PROJET ÉOLIEN DES HERBES SAUVAGES

Plan de masse de l'éolienne 2

LEGENDE

- Éolienne et fondation
(--- partie enterrée de la fondation)
- Emprise survolée par les pales
- Eolienne 2** Numéro d'éolienne
- Aire de montage
- Chemins à créer
- Chemins existants à renforcer
- Poste de livraison
- Cblage électrique souterrain
- Arbres isolés existants
- Bois et bosquets existants
- Limites section

Date: 02.12.2016
 Échelle: 1 : 1 000
 Réalisation: Marie Herrera
 Carolin Auffahrt
 Kerstin Rose-Busch

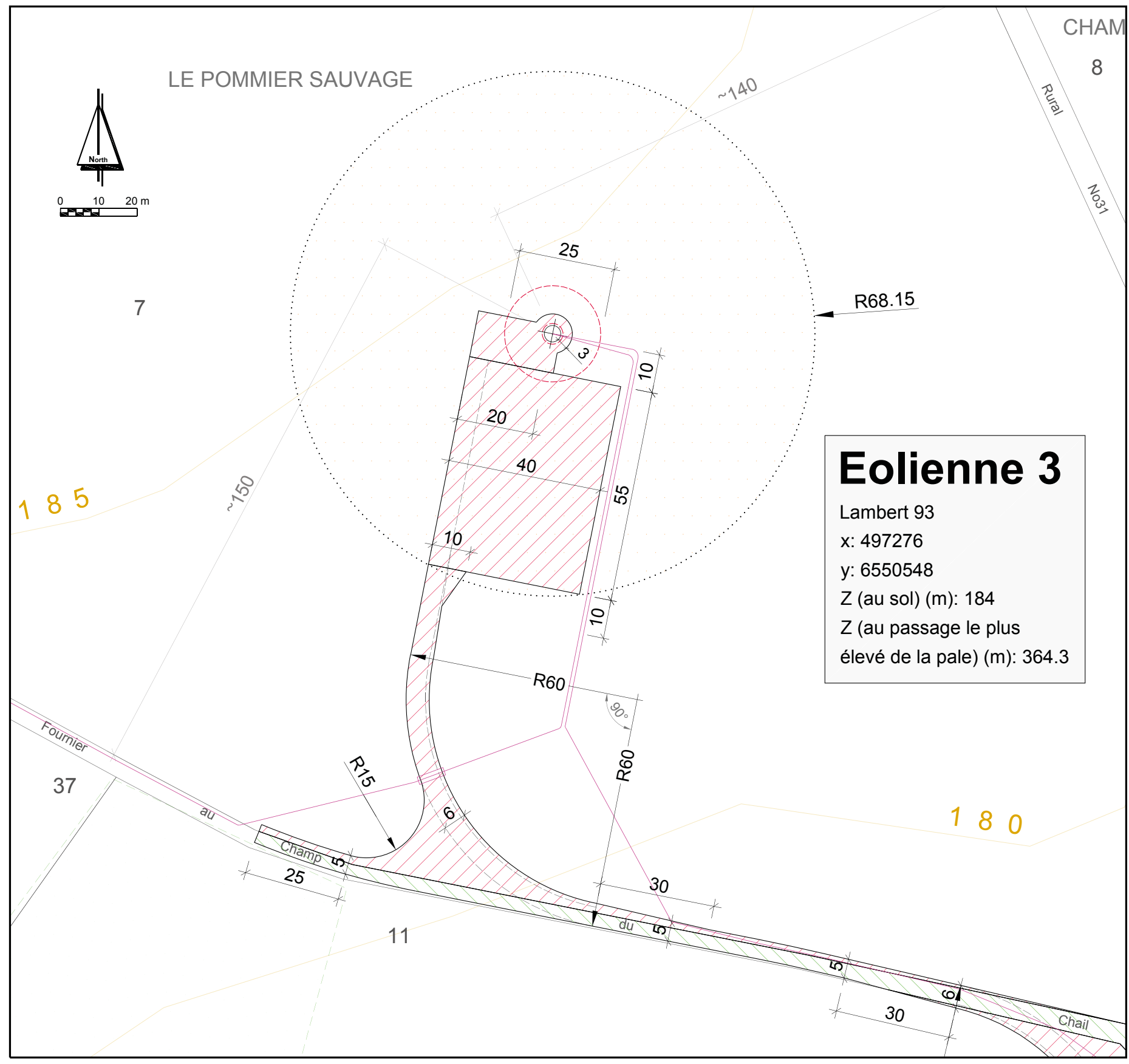
Demandeur:
 Energie du Confolentais SAS
 98 rue du Château
 92100 Boulogne-Billancourt





Plan de masse de l'éolienne 3 (AU 10.2.)

Projet éolien des Herbes Sauvages - Dossier de demande d'autorisation unique



Eolienne 3
 Lambert 93
 x: 497276
 y: 6550548
 Z (au sol) (m): 184
 Z (au passage le plus élevé de la pale) (m): 364.3

PROJET ÉOLIEN DES HERBES SAUVAGES

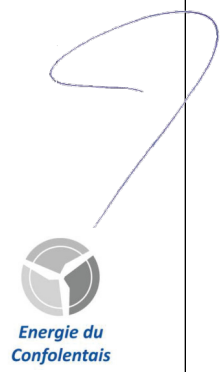
Plan de masse de l'éolienne 3

LEGENDE

- Éolienne et fondation (--- partie enterrée de la fondation)
- Emprise survolée par les pales
- Eolienne 3** Numéro d'éolienne
- Aire de montage
- Chemins à créer
- Chemins existants à renforcer
- Câblage électrique souterrain
- Câblage électrique dans fourreau
- Végétation relevée par géometre
- Courbe de niveau

Date: 02.12.2016
 Échelle: 1 : 1 000
 Réalisation: Marie Herrera
 Carolin Auffahrt
 Kerstin Rose-Busch

Demandeur:
 Energie du Confolentais SAS
 98 rue du Château
 92100 Boulogne-Billancourt

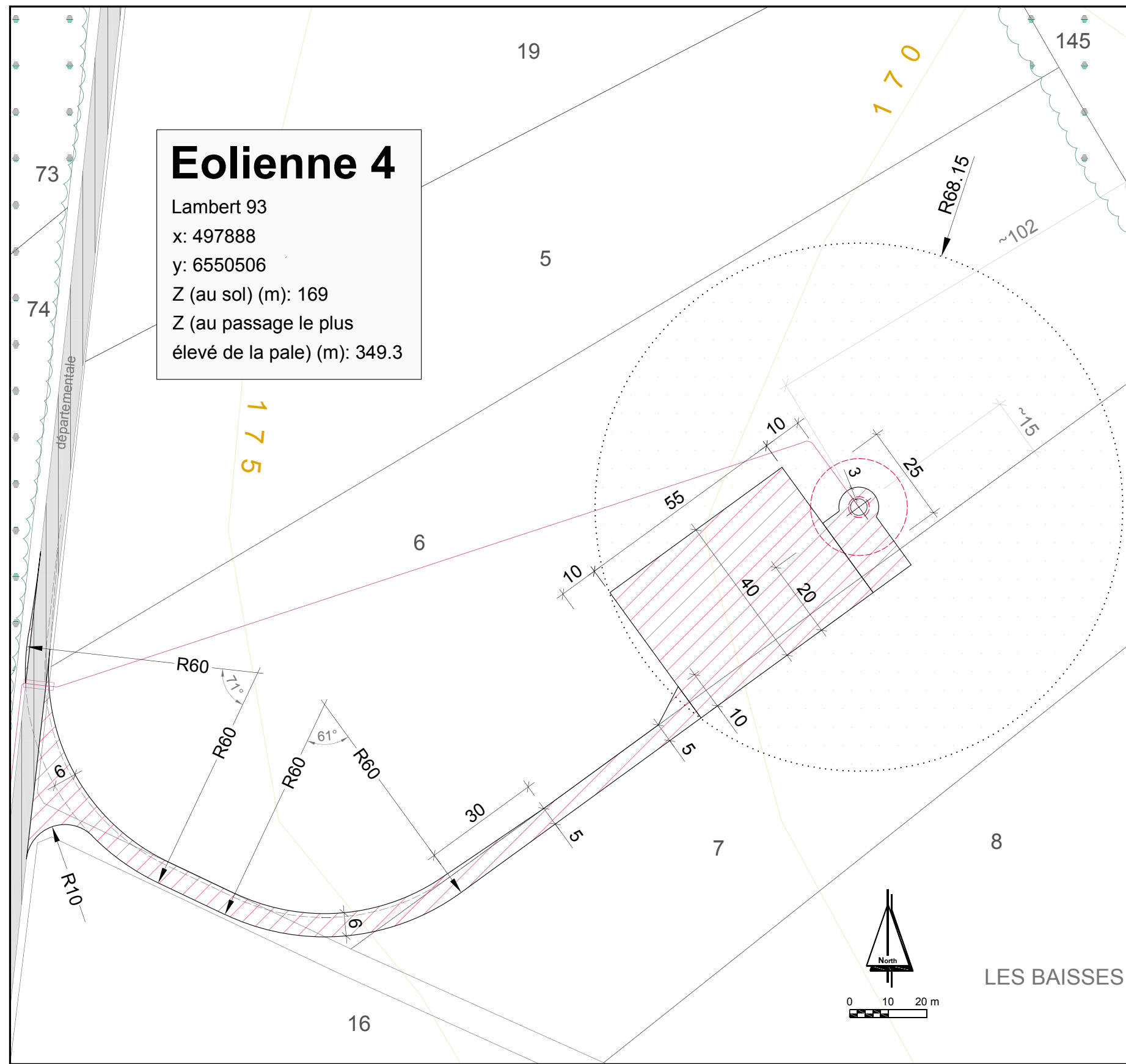




Plan de masse de l'éolienne 4 (AU 10.2.)

Eolienne 4

Lambert 93
 x: 497888
 y: 6550506
 Z (au sol) (m): 169
 Z (au passage le plus élevé de la pale) (m): 349.3



PROJET ÉOLIEN DES HERBES SAUVAGES

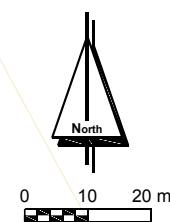
Plan de masse de l'éolienne 4

LEGENDE

- Éolienne et fondation
(- - - partie enterrée de la fondation)
- Emprise survolée par les pales
- Eolienne 4** Numéro d'éolienne
- Aire de montage
- Chemins à créer
- Câblage électrique souterrain
- Câblage électrique dans fourreau
- Bois et bosquets existants
- Courbe de niveau

Date: 02.12.2016
 Échelle: 1 : 1 000
 Réalisation: Marie Herrera
 Carolin Auffahrt
 Kerstin Rose-Busch

Demandeur:
 Energie du Confolentais SAS
 98 rue du Château
 92100 Boulogne-Billancourt

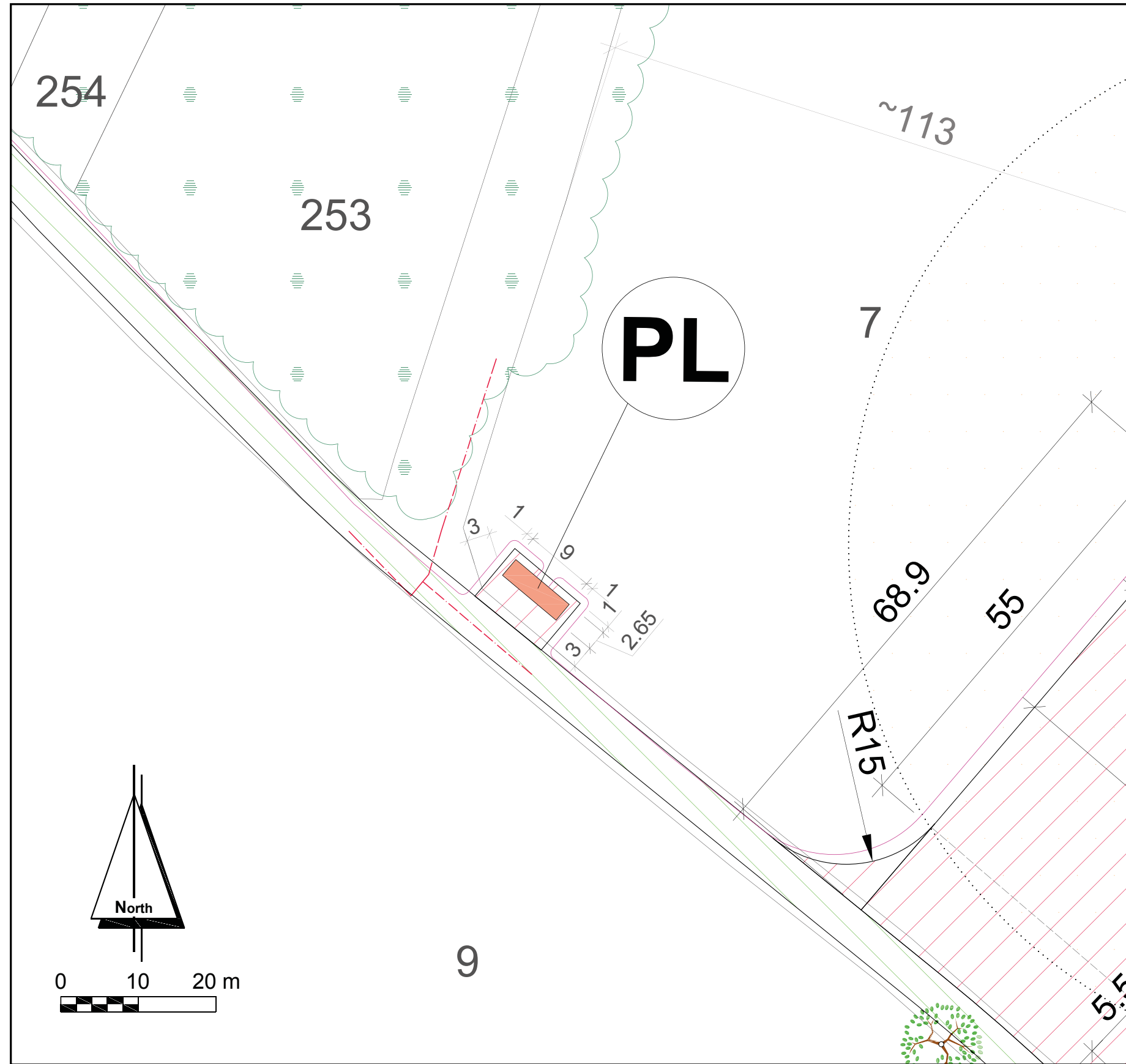


LES BAISSSES



Plan de masse du poste de livraison (AU 10.2.)

Projet éolien des Herbes Sauvages - Dossier de demande d'autorisation unique



PROJET ÉOLIEN DES HERBES SAUVAGES

Plan de masse du poste de livraison

LEGENDE

- Poste de livraison
- Câblage électrique souterrain
- Aire de montage
- Chemins existants à renforcer
- Arbres isolés existants
- Bois et bosquets existants
- Limites section

Date: 02.12.2016
 Échelle: 1 : 500
 Réalisation: Marie Herrera
 Carolin Auffahrt
 Kerstin Rose-Busch

Demandeur:
 Energie du Confolentais SAS
 98 rue du Château
 92100 Boulogne-Billancourt





Liste des documents graphiques fournis dans le cadre de la demande d'autorisation unique

Conformément au décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et aux articles R.431-7 b) et R. 431-10 du code de l'urbanisme, le présent dossier de demande d'autorisation unique comporte l'ensemble des pièces graphiques du projet architectural.

Plans de façade et de toiture des éoliennes

Cf. page 60 à 62

Ces documents correspondent aux plans demandés par l'article R. 431-10 a) du code de l'urbanisme (pièce AU 10.3. dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé pour la demande de l'autorisation unique)

Plans de façade et de toiture des éoliennes (fondations)

Cf. page 63

Ces documents correspondent aux plans demandés par l'article R. 431-10 a) du code de l'urbanisme (pièce AU 10.3. dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé pour la demande de l'autorisation unique)

Plans de façade et de toiture du poste de livraison

Cf. pages 64 et 65

Ces documents correspondent aux plans demandés par l'article R. 431-10 a) du code de l'urbanisme (pièce AU 10.3. dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé pour la demande de l'autorisation unique)

Coupes topographiques des éoliennes et du poste de livraison avant et après les travaux

Cf. pages.66 à 71

Ces documents correspondent aux plans en coupe demandés par l'article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme (pièce AU 10.4. dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé pour la demande de l'autorisation unique)

Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet

Cf. pages 74 à 77

Ces documents correspondent aux pièces demandées par l'article R. 431-10 c) du code de l'urbanisme (pièce AU 10.5. dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé pour la demande de l'autorisation unique)

Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

Cf. pages 74 à 75

Ce document correspond à la pièce demandée par l'article R. 431-10 d) du code de l'urbanisme (pièce AU 10.6. dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé pour la demande de l'autorisation unique)

Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain

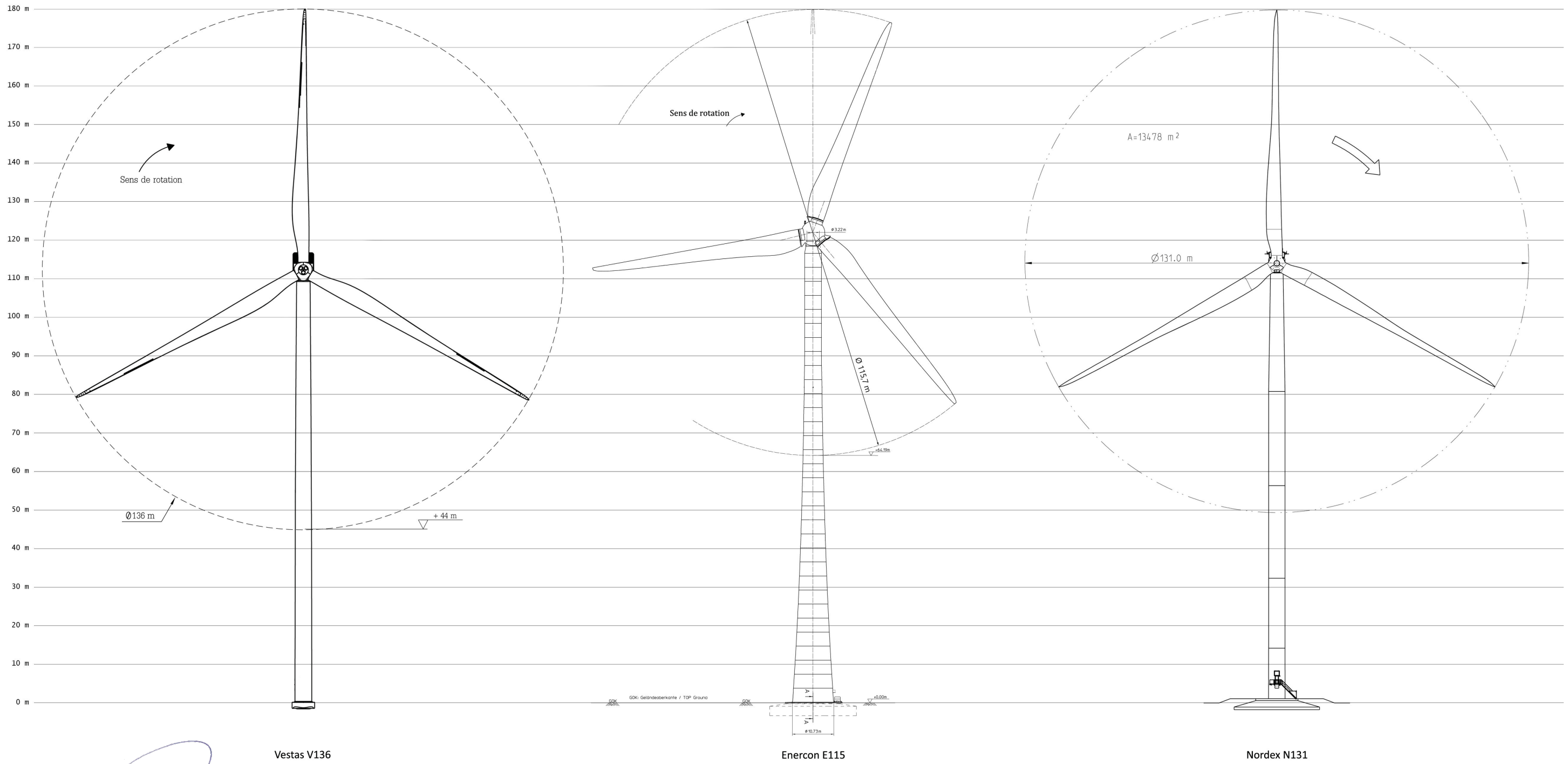
Cf. pages 76 à 77

Ce document correspond à la pièce demandée par l'article R. 431-10 d) du code de l'urbanisme (pièce AU 10.7. dans le formulaire cerfa 15293-01 utilisé pour la demande de l'autorisation unique)



Plans de façade des éoliennes - Vue de face (AU 10.3.)

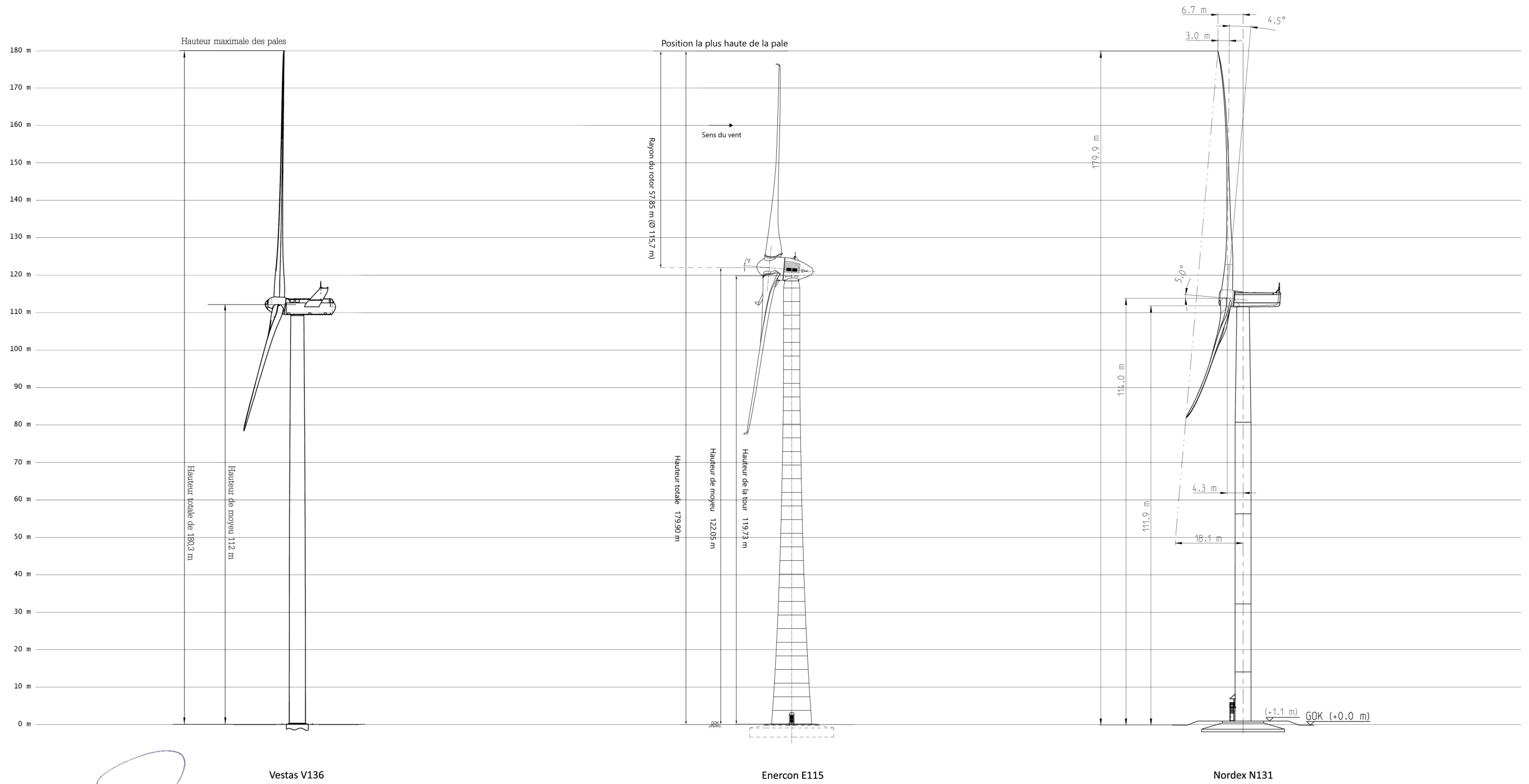
Projet éolien des Herbes Sauvages - Dossier de demande d'autorisation unique



9



Plans de façade des éoliennes - Vue de profil (AU 10.3.)

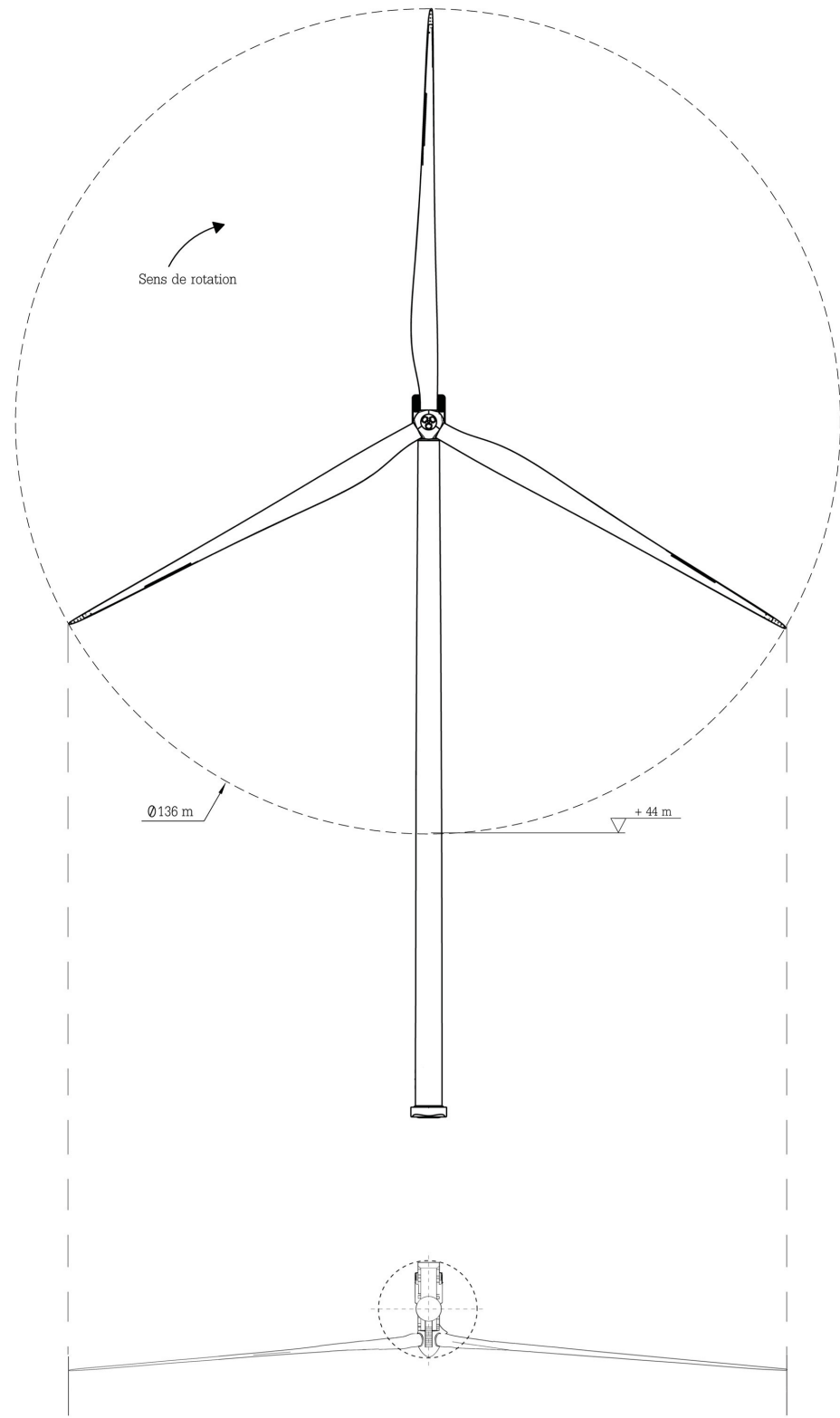


9

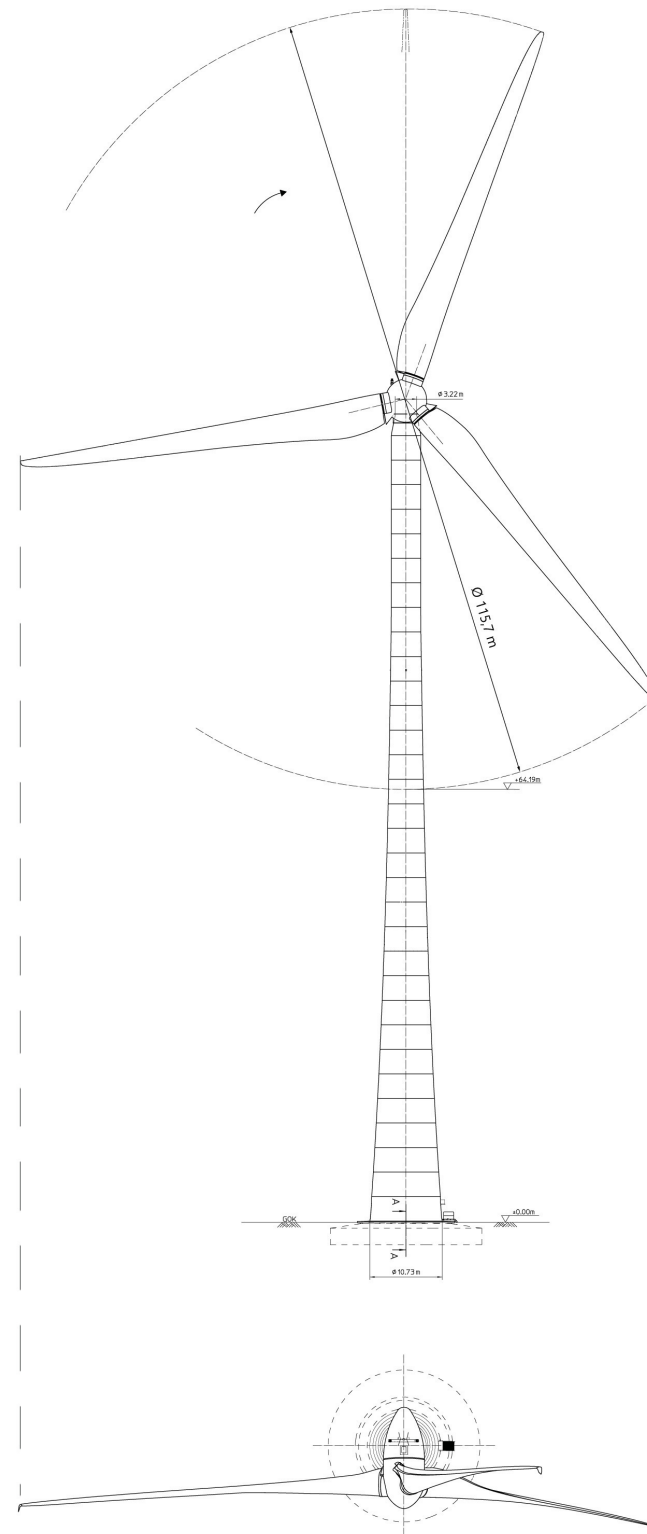


Plans de toiture des éoliennes (AU 10.3.)

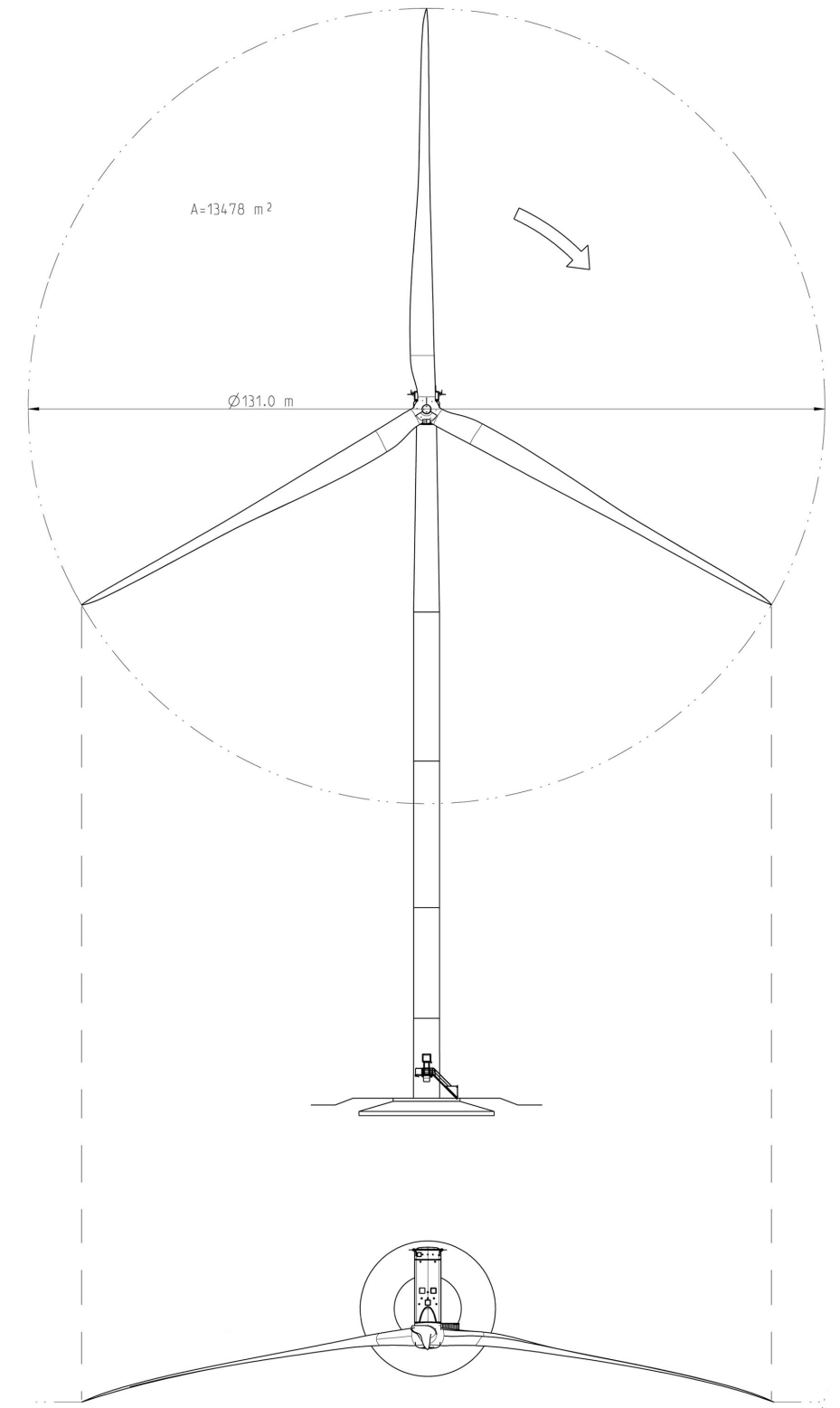
Projet éolien des Herbes Sauvages - Dossier de demande d'autorisation unique



Vestas V136



Enercon E115

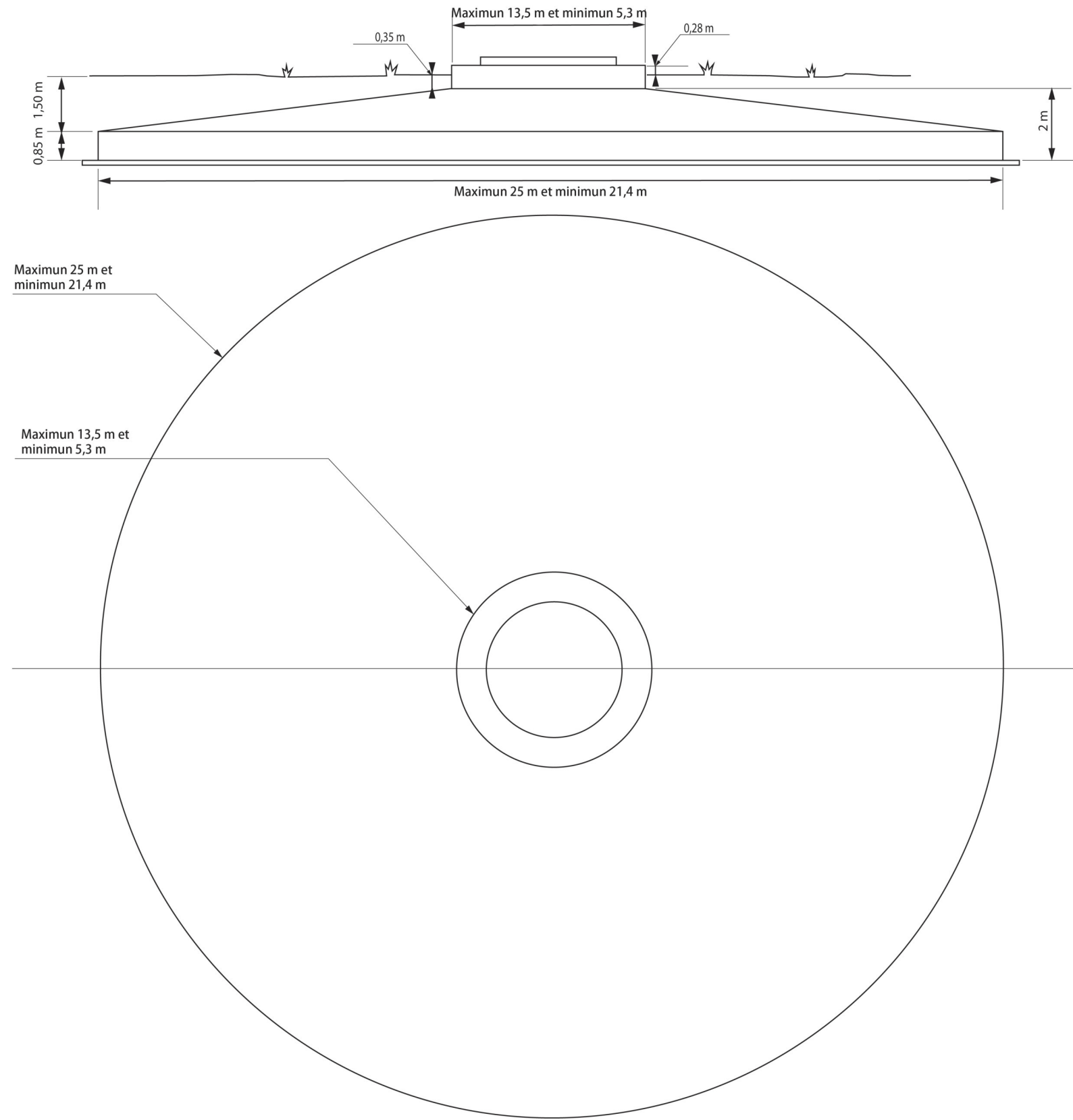


Nordex N131

9



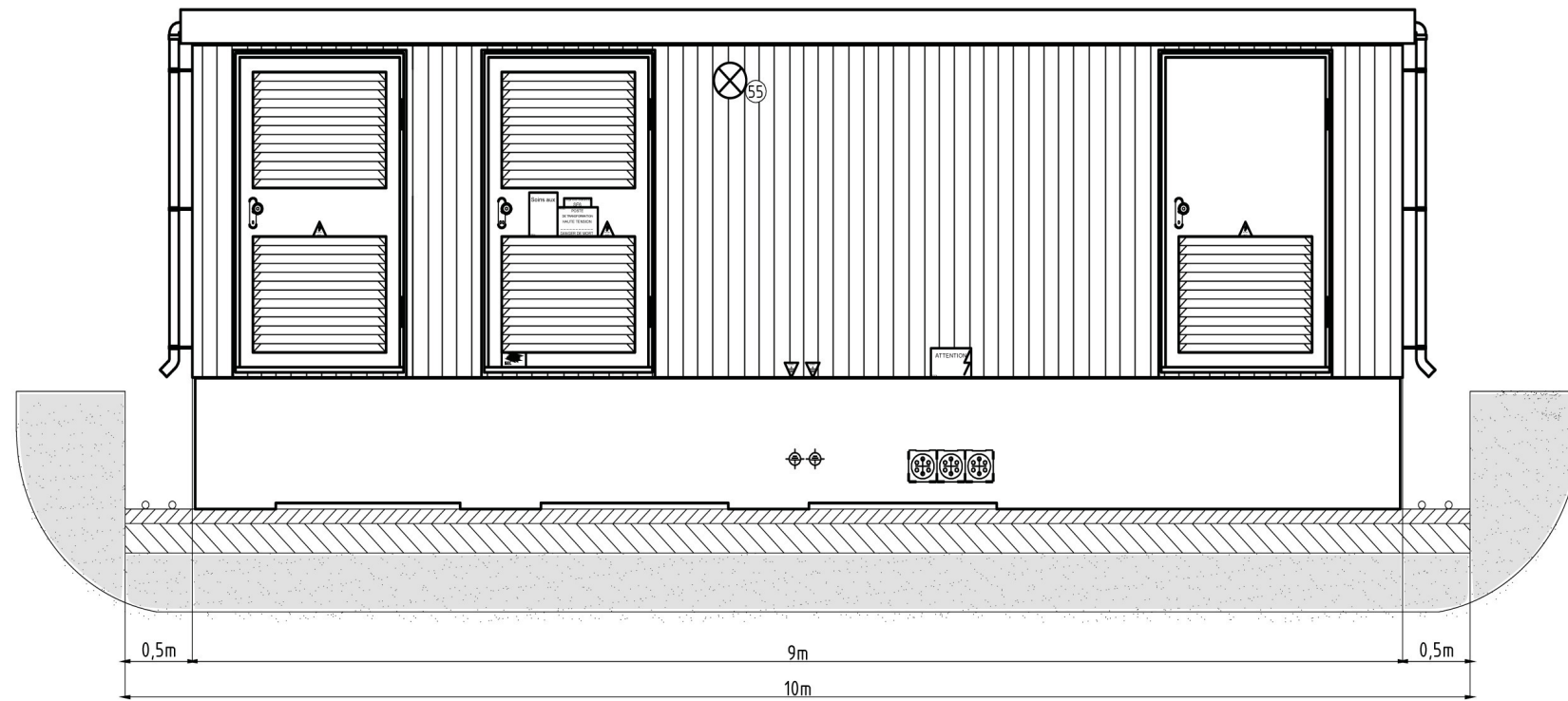
Plans de toiture des éoliennes (fondations) (AU 10.3.)



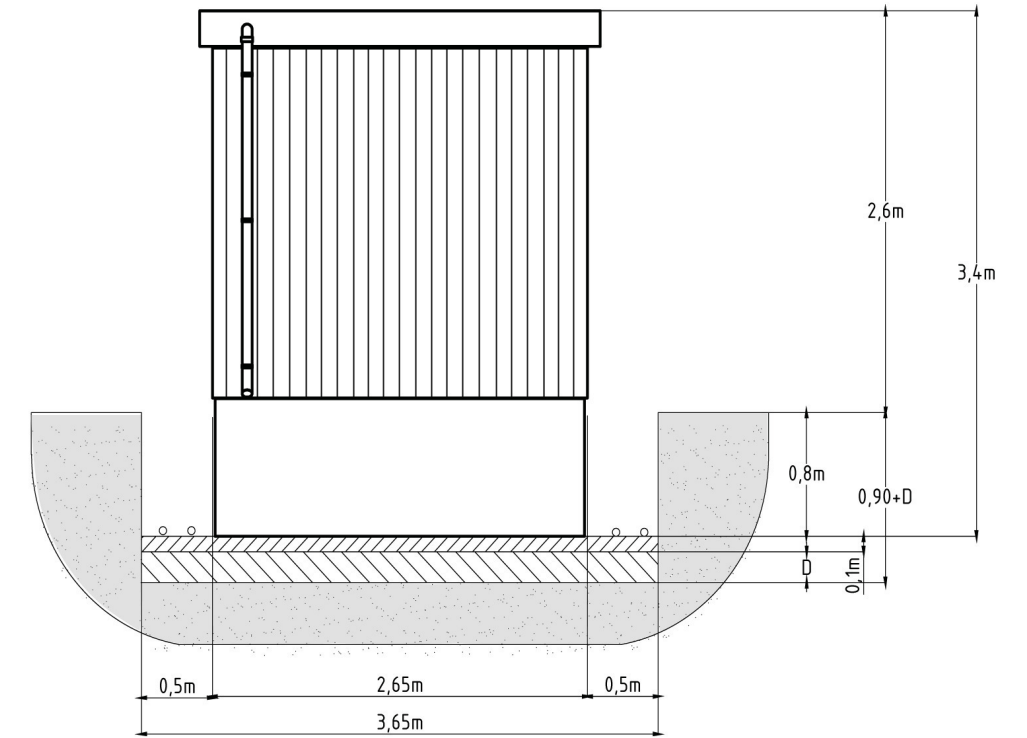
9



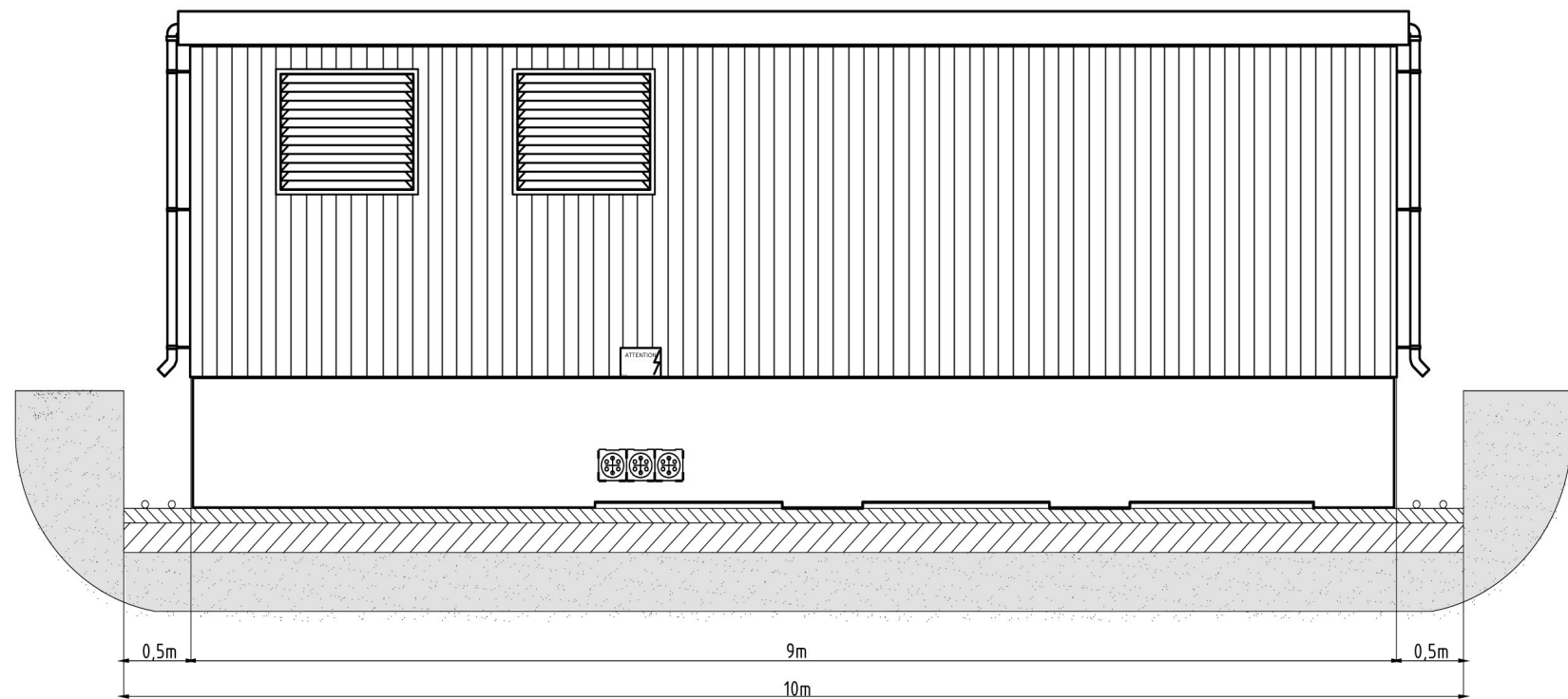
Plans de façade et de toiture du poste de livraison (AU 10.3.)



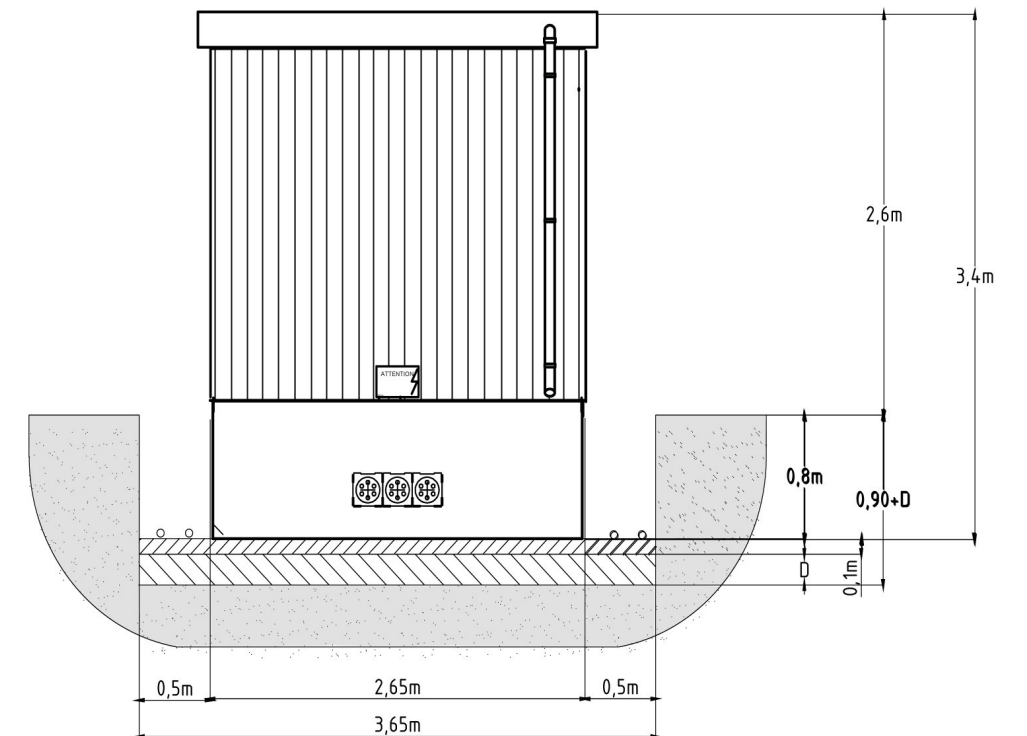
Vue de face



Vue de droite



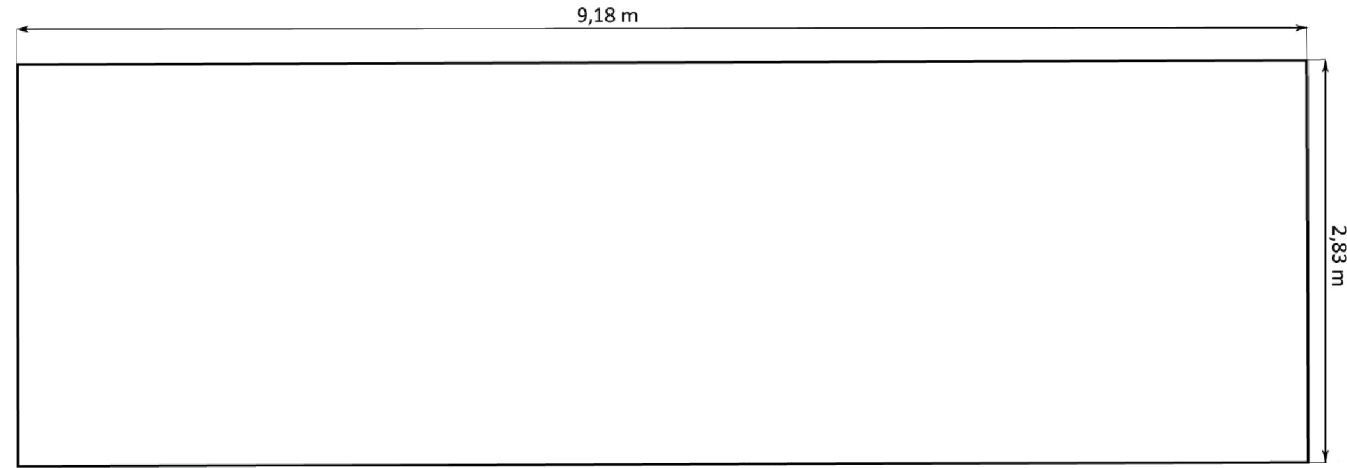
Vue arrière



Vue de gauche

Ce schéma représente les dimensions standard d'un poste de livraison habituellement utilisé pour les parcs éoliens. Le design et les caractéristiques techniques de ce poste de livraison sont susceptibles d'être adaptés ultérieurement en fonction des recommandations techniques fournies par le gestionnaire du réseau de distribution en charge du raccordement électrique.





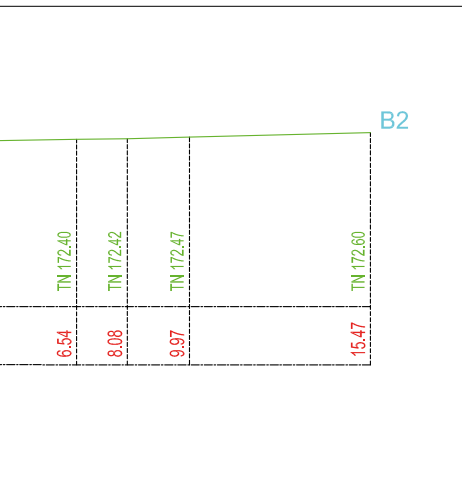
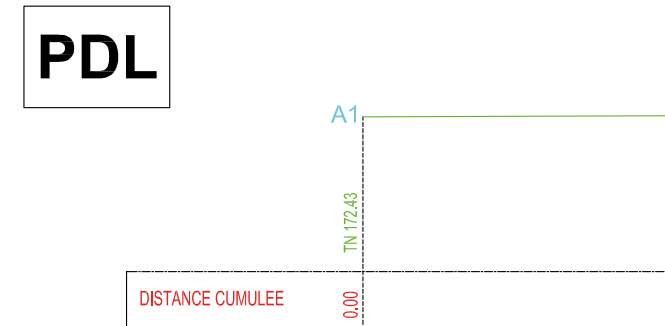
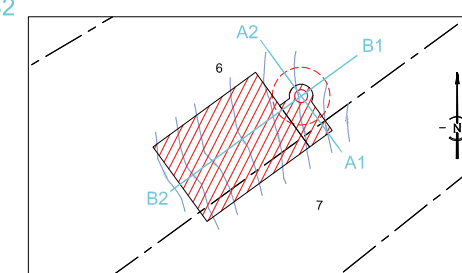
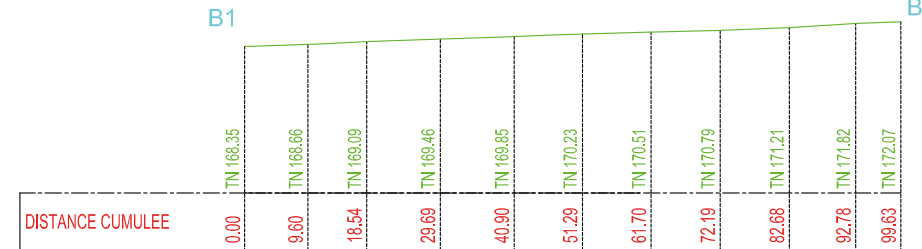
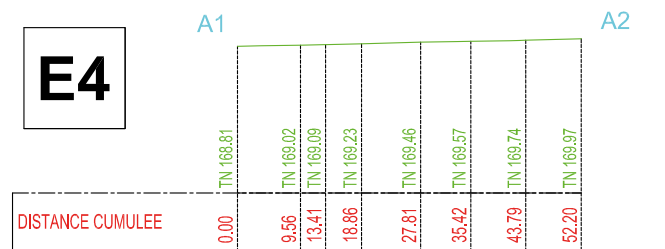
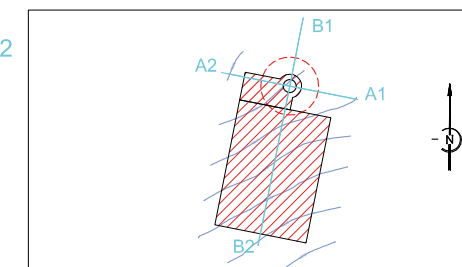
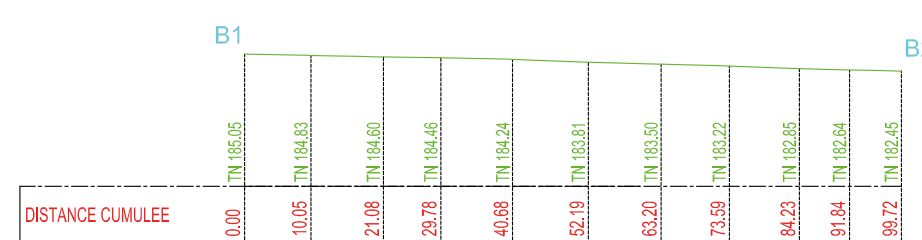
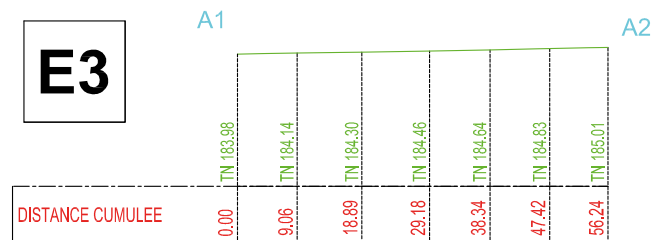
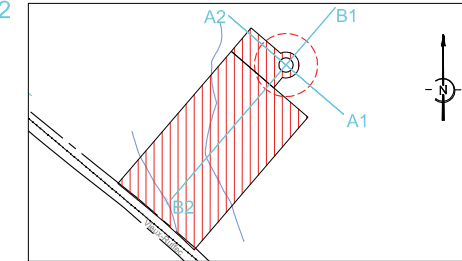
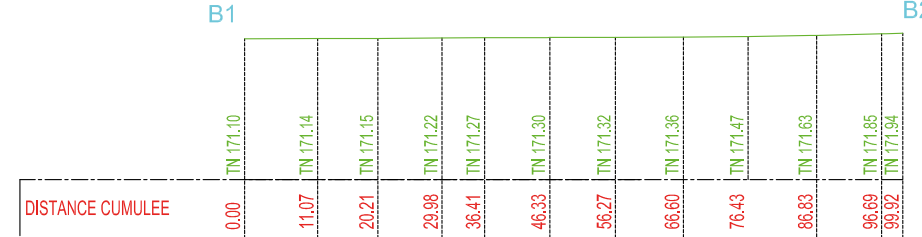
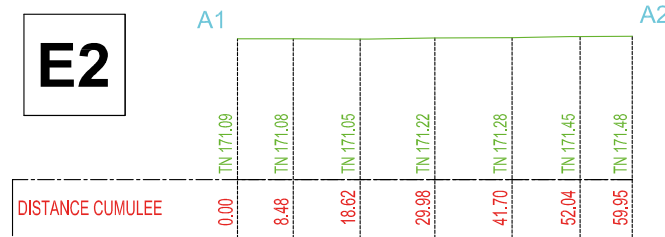
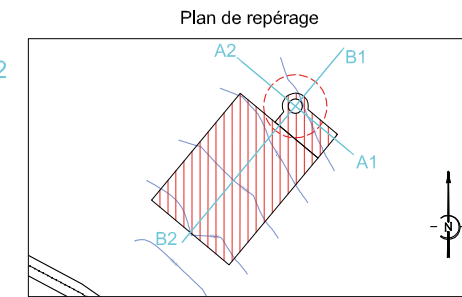
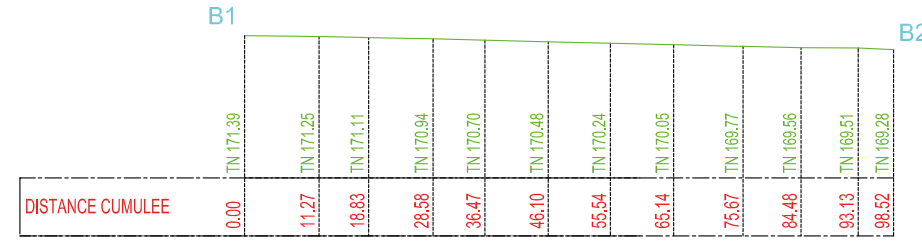
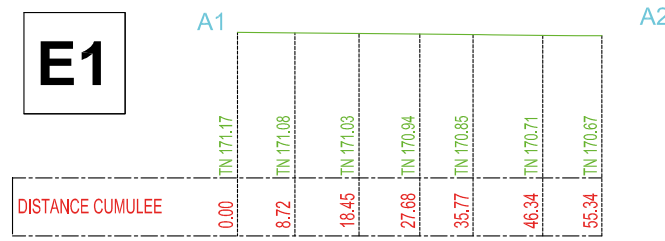
Vue de dessus

9



Plans en coupe (AU 10.4.)

Coupe topographique avant les travaux (AU 10.4.)



Commune de LE BOUCHAGE
Commune de VIEUX-RUFFEC
(Charente)

VUE EN COUPE AVANT TRAVAUX

LEGENDE
 — terrain naturel avant travaux
 Planimétrie rattachée au système Lambert 93
 Altimétrie rattachée au système NGF IGN 1969

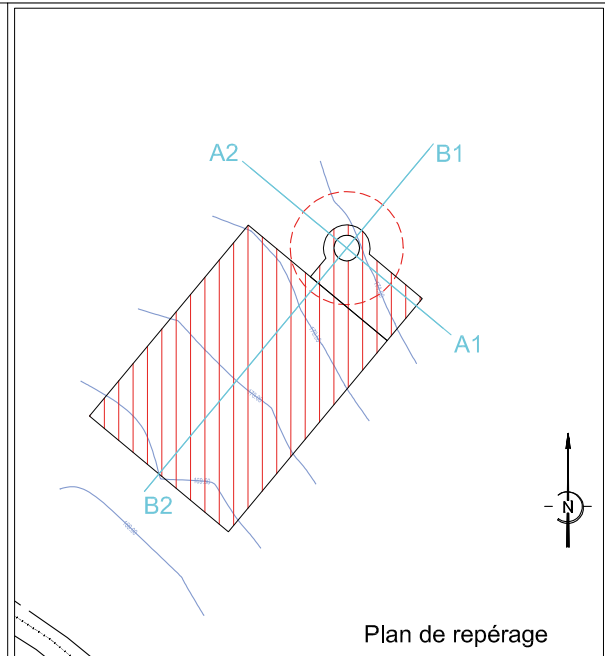
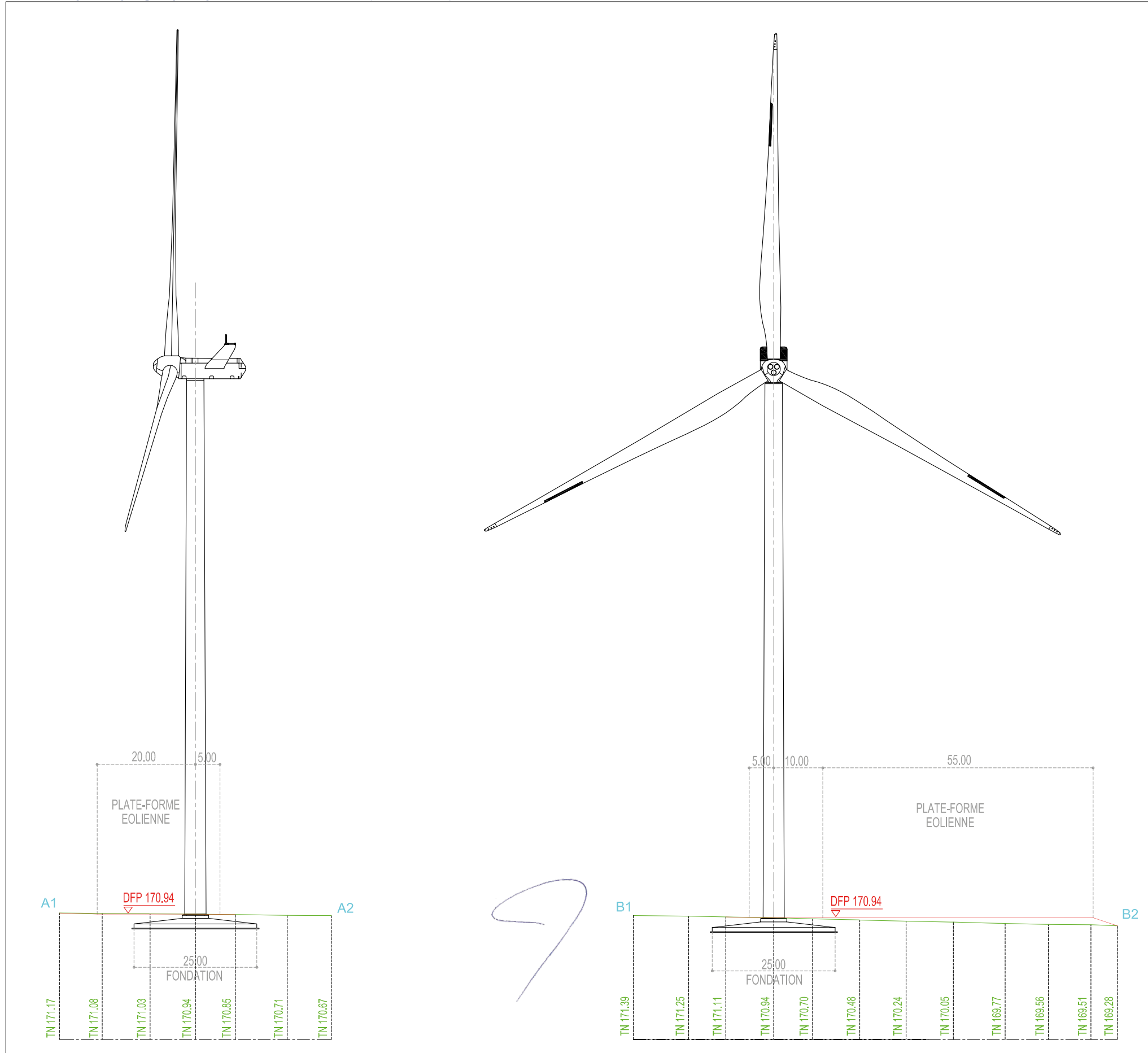
Echelle 1 / 1000 E1-E2-E3-E4

Echelle 1 / 200 PDL

GÉOMÈTRE-EXPERT
 Christophe MENARD
 Géomètre Expert DPLG
 Le Mas du Breuil - BP20009
 16500 CONFOLENS
 Tél: 05-45-84-10-30
 Fax: 05-45-84-21-16
 Email: mmenard@geomatic.fr
 Dressé le 24 novembre 2016
 par Christophe MENARD
 Géomètre Expert DPLG
 16500 CONFOLENS
 Dossier n°2015-204



Coupe topographique de l'éolienne 1 (AU 10.4.)



E1 Commune de LE BOUCHAGE
(Charente)
Lieu dit : Au renfermis
cadastrée section ZD n°16

VUE EN COUPE APRES TRAVAUX

LEGENDE
 TN = cote de niveau du terrain naturel
 PFP = cote de la plate-forme projetée
 DFP = cote du dessus de la fondation projetée
 P = cote de l'aire de grutage projetée
 HM = cote du haut du mât projetée
 CS = cote sommitale projetée
 — terrain naturel avant travaux
 — terrain après travaux

Planimétrie rattachée au système Lambert 93
 Altimétrie rattachée au système NGF IGN 1969

Echelle 1 / 750

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Christophe MENARD
 Géomètre Expert DPLG
 Le Mas du Breuil - BP20008
 16500 CONFOLENS
 Tél: 05-45-84-10-20
 Fax: 05-45-84-21-16
 Email: scpmenard@wanadoo.fr

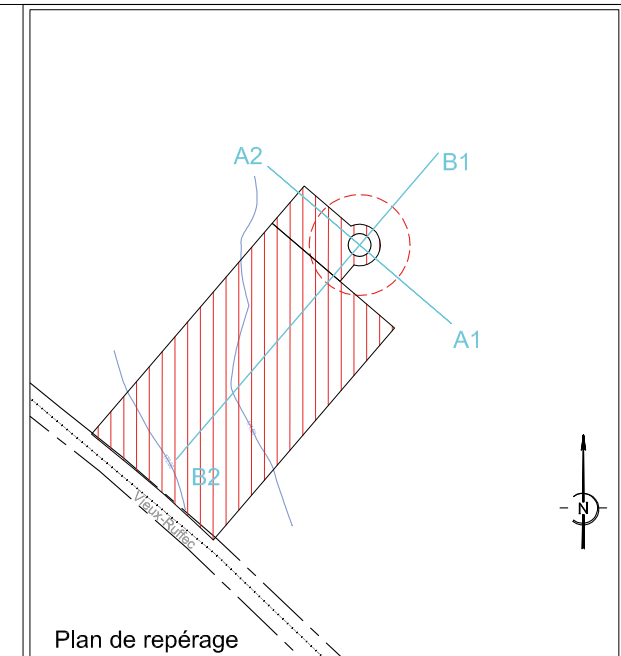
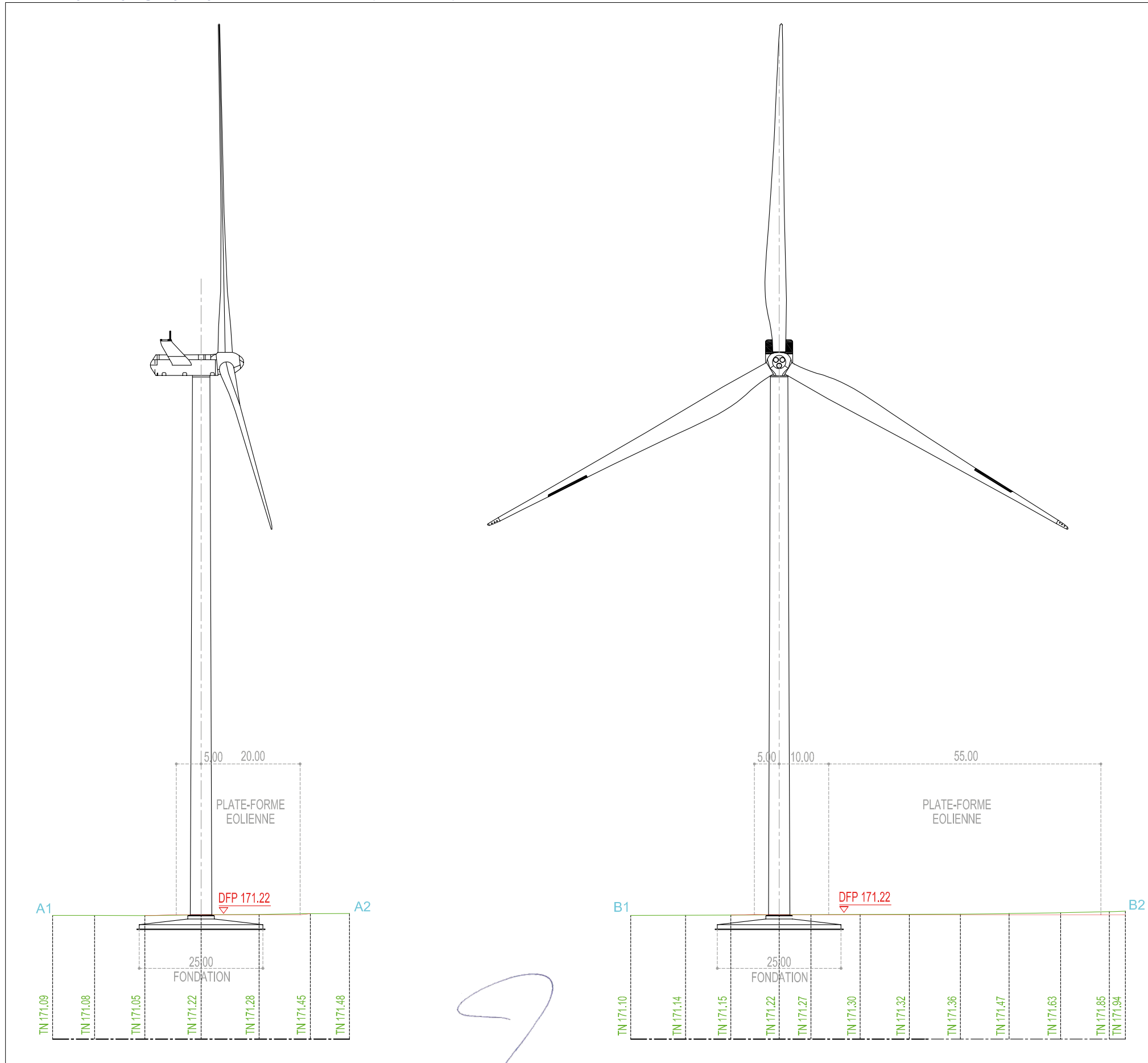
Dressé le 24 novembre 2016
 par Christophe MENARD
 Géomètre Expert DPLG
 16500 CONFOLENS

Dossier n°2015-204



Coupe topographique de l'éolienne 2 (AU 10.4.)

Projet éolien des Herbes Sauvages - Dossier de demande d'autorisation unique



E2 Commune de LE BOUCHAGE
 (Charente)
 Lieudit : *Champ du Chillot*
 cadastrée section ZE n°7

VUE EN COUPE APRES TRAVAUX

LEGENDE

- TN = cote de niveau du terrain naturel
- PFP = cote de la plate-forme projetée
- DFP = cote du dessus de la fondation projetée
- P = cote de l'aire de grutage projetée
- HM = cote du haut du mât projetée
- CS = cote sommitale projetée
- terrain naturel avant travaux
- terrain après travaux

Planimétrie rattachée au système Lambert 93
 Altimétrie rattachée au système NGF IGN 1969

Echelle 1 / 750

Christophe MENARD
 Géomètre Expert DPLG
 Le Mas du Breuil - BP20008
 16500 CONFOLENS
 Tél: 05-45-84-10-20
 Fax: 05-45-84-21-16
 Email: scpmenard@wanadoo.fr

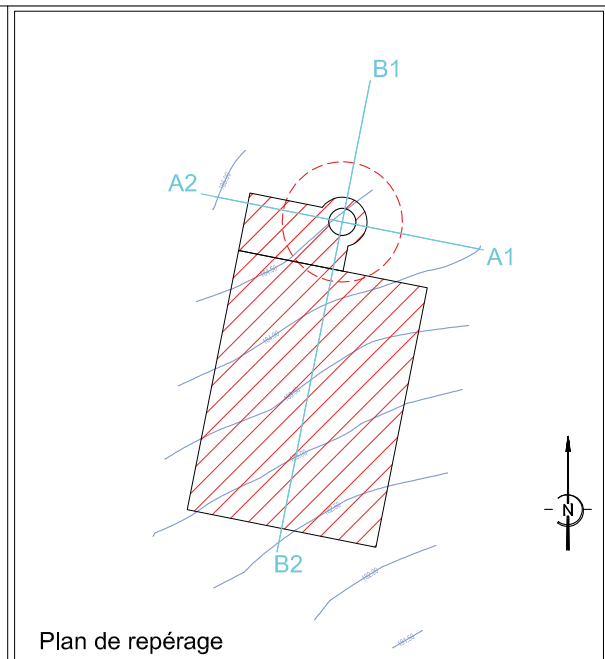
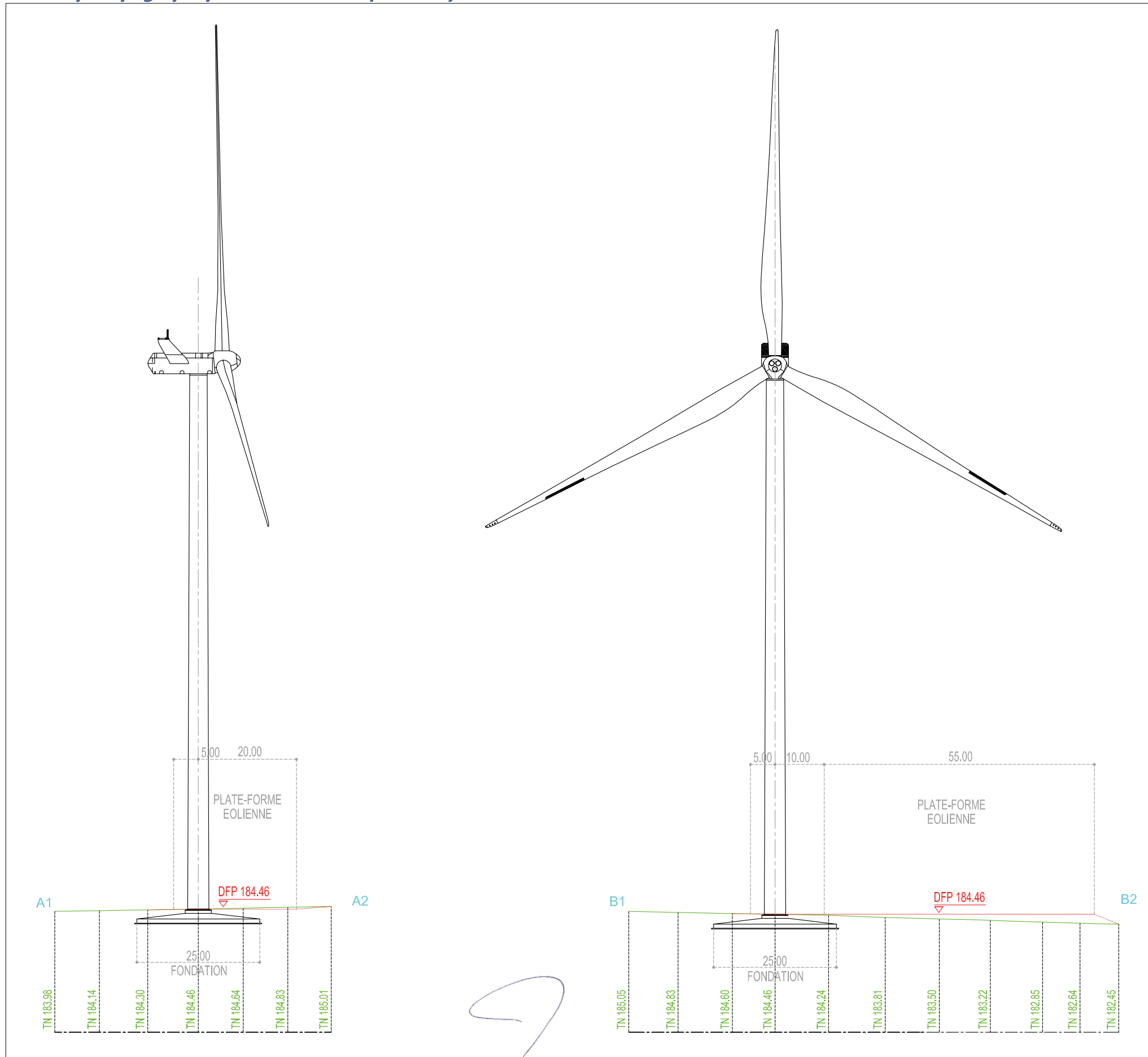
GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dressé le 24 novembre 2016
 par Christophe MENARD
 Géomètre Expert DPLG
 16500 CONFOLENS

Dossier n°2015-204



Coupe topographique de l'éolienne 3 (AU 10.4.)



E3 Commune de VIEUX-RUFFEC
(Charente)
Lieudit : Le Pommier Sauvage
cadastrée section ZL n°7

VUE EN COUPE APRES TRAVAUX

LEGENDE

- TN = cote de niveau du terrain naturel
- PFP = cote de la plate-forme projetée
- DFP = cote du dessus de la fondation projetée
- P = cote de l'aire de grutage projetée
- HM = cote du haut du mât projetée
- CS = cote sommitale projetée
- terrain naturel avant travaux
- terrain après travaux

Planimétrie rattachée au système Lambert 93
Altimétrie rattachée au système NGF IGN 1969

Echelle 1 / 750

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Christophe MENARD
Géomètre Expert DPLG

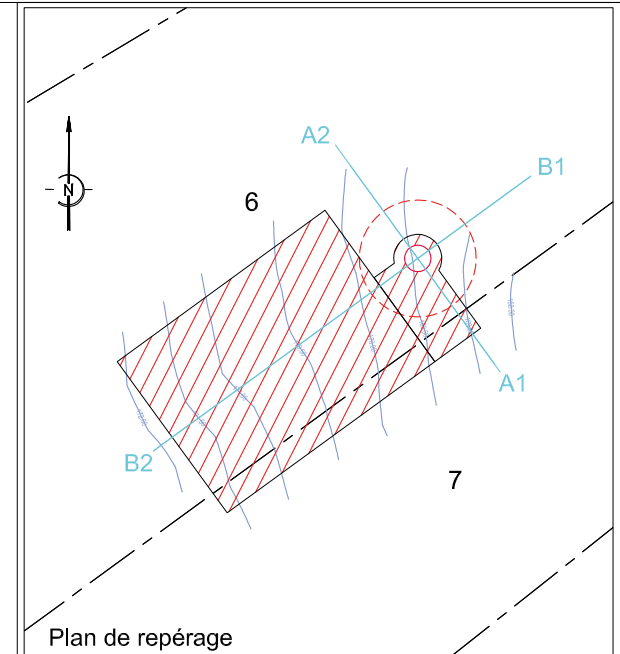
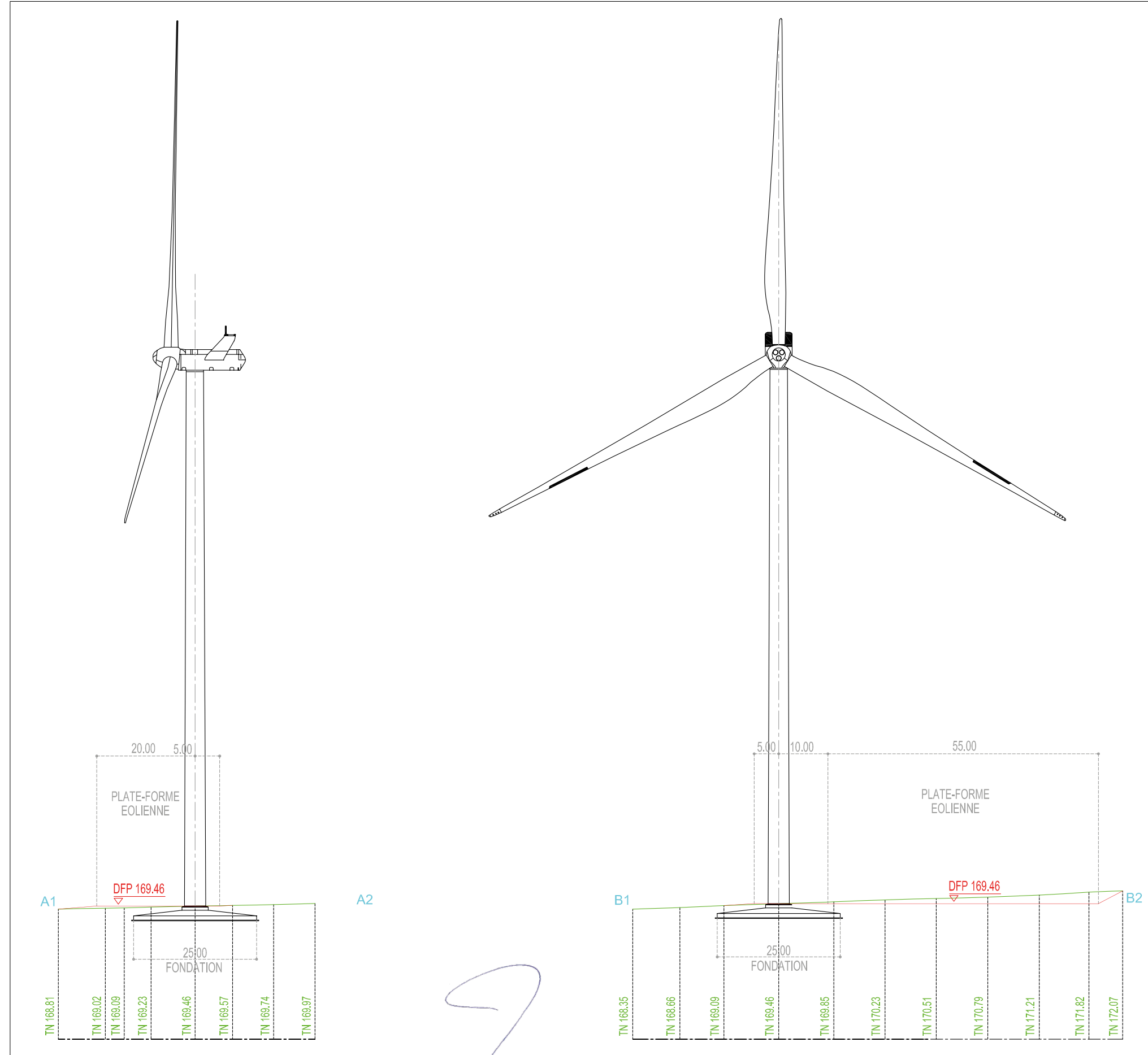
Le Mas du Breuil - BP20008
16500 CONFOLENS
Tél: 05-45-84-10-20
Fax: 05-45-84-21-16
Email: scpmenard@wanadoo.fr

Dressé le 24 novembre 2016
par Christophe MENARD
Géomètre Expert DPLG
16500 CONFOLENS

Dossier n°2015-204



Coupe topographique de l'éolienne 4 (AU 10.4.)



E4 Commune de VIEUX-RUFFEC
(Charente)
Lieudit : Les Baisses
cadastrée section ZD n°6

VUE EN COUPE APRES TRAVAUX

LEGENDE

- TN = cote de niveau du terrain naturel
- PFP = cote de la plate-forme projetée
- DFP = cote du dessus de la fondation projetée
- P = cote de l'aire de grutage projetée
- HM = cote du haut du mât projetée
- CS = cote sommitale projetée
- terrain naturel avant travaux
- terrain après travaux

Planimétrie rattachée au système Lambert 93
Altimétrie rattachée au système NGF IGN 1969

Echelle 1 / 750



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Christophe MENARD
Géomètre Expert DPLG

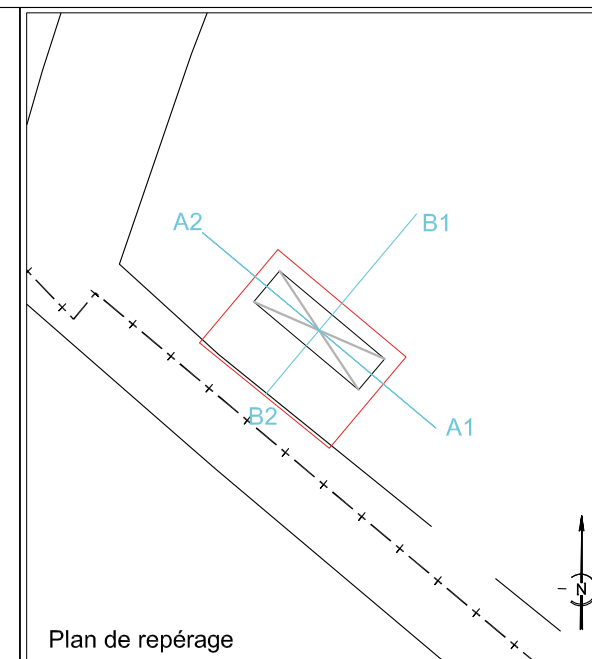
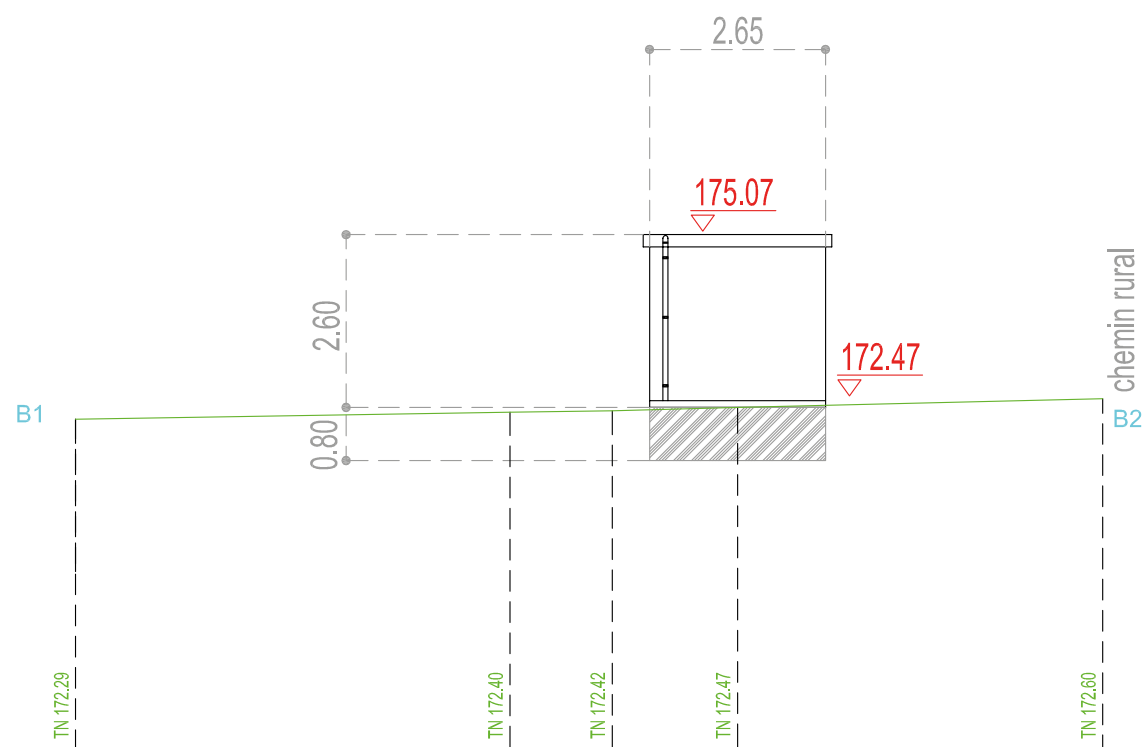
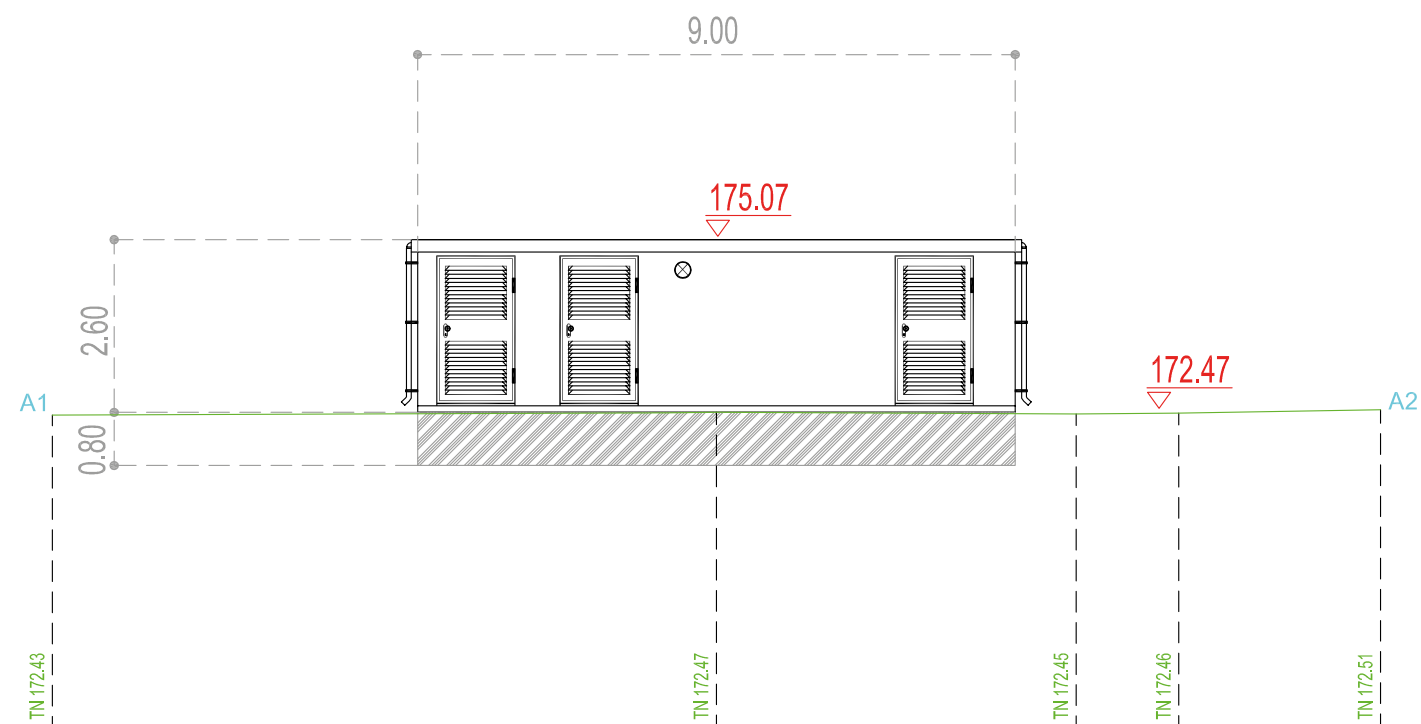
Le Mas du Breuil - BP20008
16500 CONFOLENS
Tél: 05-45-84-10-20
Fax: 05-45-84-21-16
E-mail : scpmenard@wanadoo.fr

Dressé le 24 novembre 2016
par Christophe MENARD
Géomètre Expert DPLG
16500 CONFOLENS

Dossier n°2015-204



Coupe topographique du poste de livraison (AU 10.4.)



PDL Commune de LE BOUCHAGE
(Charente)
Lieu dit : Champ du Chillot
cadastrée section ZE n°7

VUE EN COUPE APRES TRAVAUX

LEGENDE

- terrain naturel avant travaux
- terrain après travaux

Planimétrie rattachée au système Lambert 93
Altimétrie rattachée au système NGF IGN 1969

Echelle 1 / 100

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Christophe MENARD
Géomètre Expert DPLG

Le Mas du Breuil - BP20008
16500 CONFOLENS
Tél: 05-45-84-10-20
Fax: 05-45-84-21-16
E-mail: scm@menardgwanadoc.fr

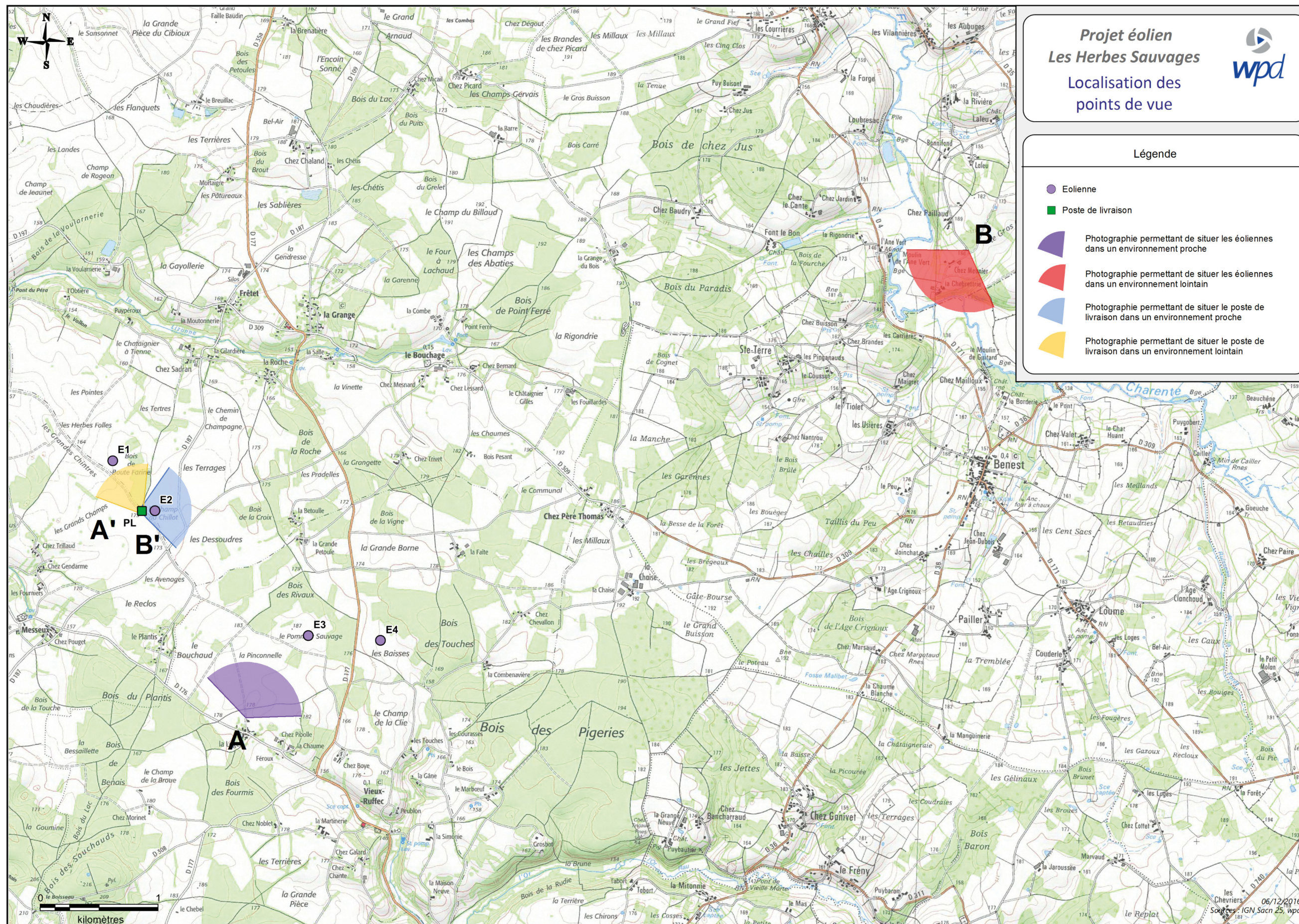
Dressé le 24 novembre 2016
par Christophe MENARD
Géomètre Expert DPLG
16500 CONFOLENS

Dossier n°2015-204





Carte de localisation des cônes de vue des pièces graphiques AU 10.5., AU 10.6. et AU 10.7.

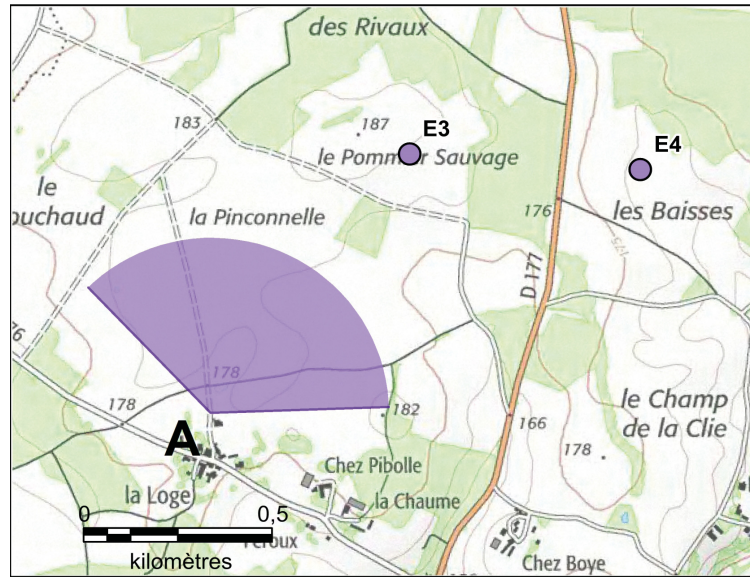




Document graphique permettant d'apprécier l'insertion des éoliennes dans leur environnement proche (AU 10.5.)

Vue depuis le lieu-dit La Loge à Vieux-Ruffec

Distance à l'éolienne la plus proche : 880 mètres



Simulation du projet - Zoom



Simulation du projet - Panorama

Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (AU 10.6.)



Etat initial - Panorama

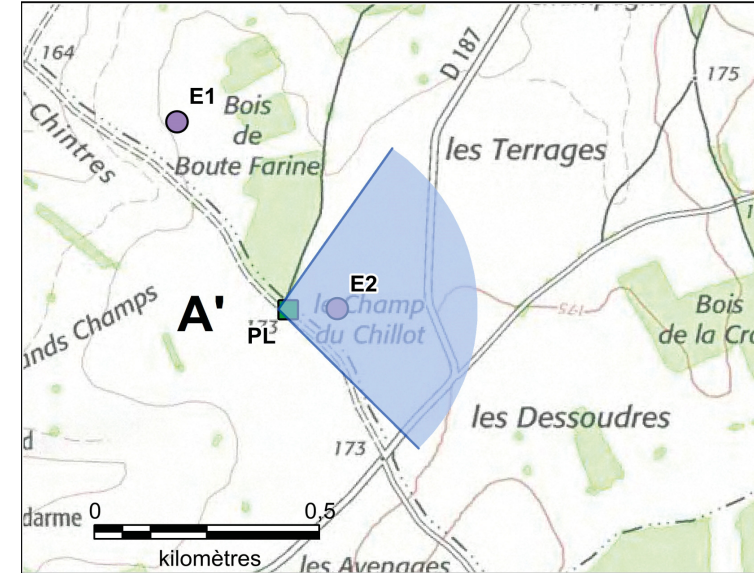




Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du poste de livraison dans son environnement proche (AU 10.5.)

Vue depuis l'entrée du chemin rural du Mazely à Vieux-Ruffec sur la commune de Nanteuil-en-Vallée

Distance au poste de livraison : 22 m



Simulation du projet - Panorama

Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (AU 10.6.)

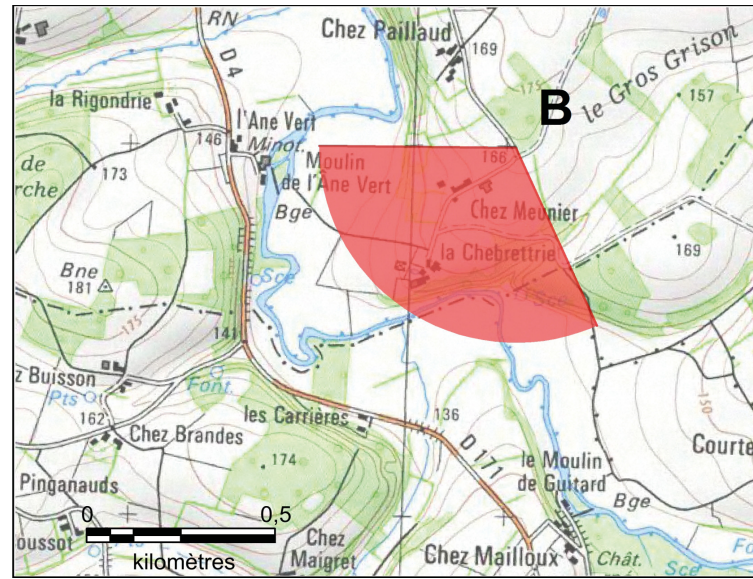


Etat initial - Panorama



Document graphique permettant d'apprécier l'insertion des éoliennes dans leur environnement lointain (AU 10.5.)

Vue depuis les abords de la ferme chez Meunier à Chatain



Distance à l'éolienne la plus proche : 5,98 km



Simulation du projet - Zoom



Simulation du projet - Panorama

Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain (AU 10.7.)



Etat initial - Panorama

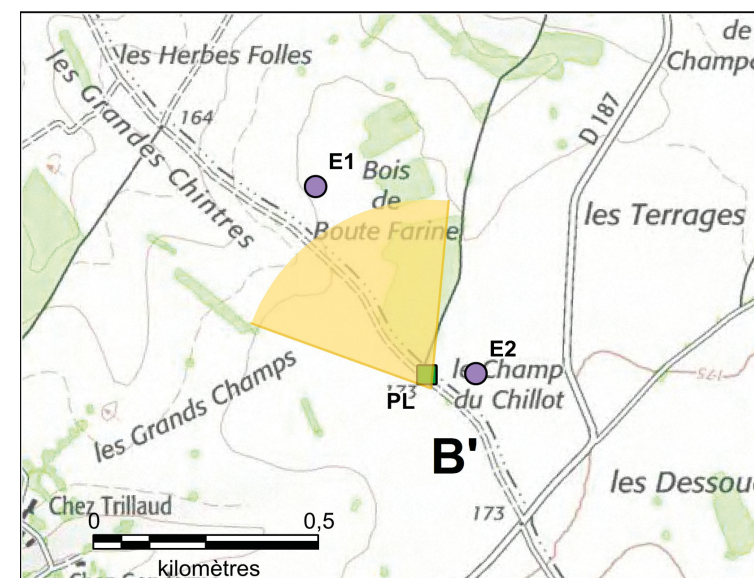
9



Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du poste de livraison dans son environnement lointain (AU 10.5.)

Vue depuis l'entrée du chemin rural du Mazely à Vieux-Ruffec sur la commune de Nanteuil-en-Vallée

Distance au poste de livraison : 35 m



Simulation du projet - Panorama



Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain (AU 10.7.)



Etat initial - Panorama